19
39
13

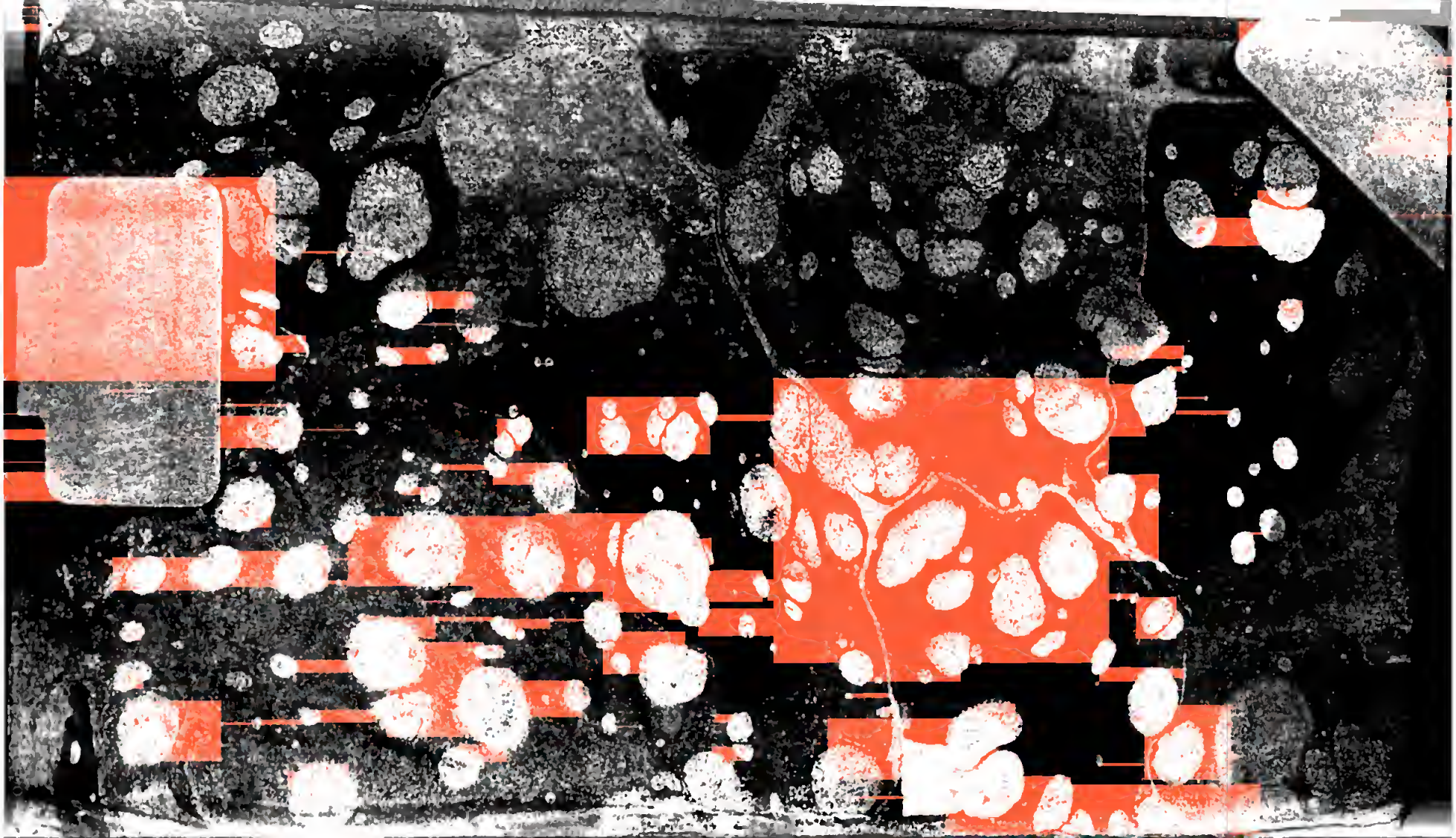

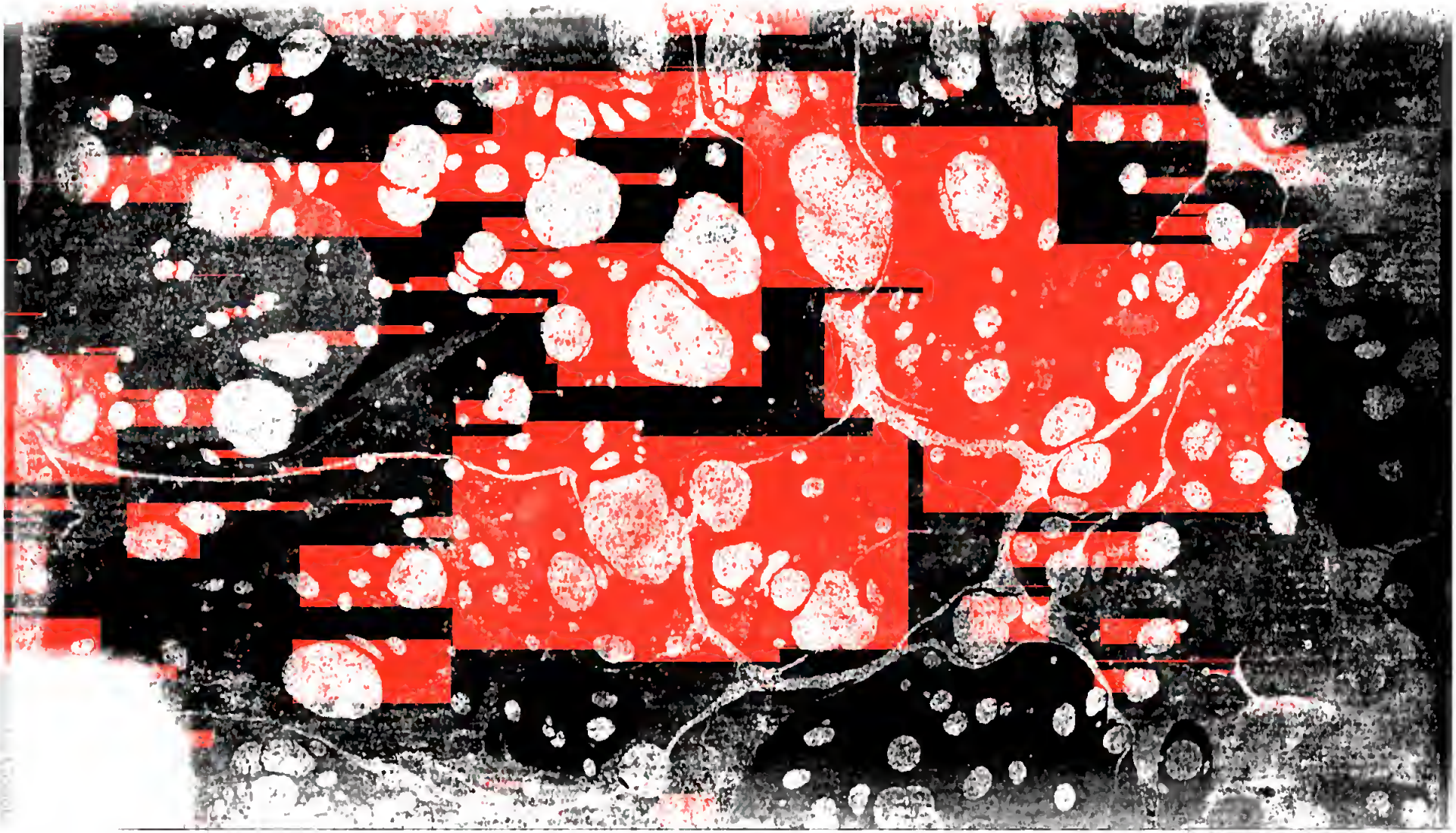

5130

Pol. L. LXI-35

Ex libris emptis a Bolcadas

SBN
Gds 137

DIRECTIONS
POUR LA
CONSCIENCE
D'UN ROI,
COMPOSE'ES
POUR L'INSTRUCTION
DE
LOUIS DE FRANCE,
DUC DE BOURGOGNE,
PAR MESSIRE
FRANÇOIS DE SALIGNAC DE LA MOTHE-FENELON, ARCHEVQUE-DUC DE CAMBRAI, SON PRECEPTEUR.

Et nunc Reges intelligite, Erudimini qui judicatis Terram. Psalm. II, 10.

Pour servir de Suplément au Télémaque.

A LA HAYE;
Chez JEAN NEAULME.
M. DCC. XLVIII.

AVERTISSEMENT DE L'EDITEUR.

CE petit, mais très-excellent Ouvrage, n'avoit nullement été composé pour être publié, mais simplement pour servir en Manuscrit à l'Instruction particuliére d'un très-grand Prince, aussi-bien que le *Télémaque* du même Auteur, dont on sait que le Public n'est redevable qu'à l'heureuse Supercherie d'un Domestique infidéle (1): & ce n'est vraisemblable-

(1) M. DE RAMSEY, Histoire

blement que par le même Moyen qu'on a pareillement obtenu des Copies des préſentes DIRECTIONS.

QUOI-QU'IL-EN-SOIT, celle ſur laquelle je les publie aujourd'hui, avoit été faite ſur une qui ſortoit de l'Hôtel de Beauvillier (1) : & je la donne

de la Vie de François de Salignac de la Mothe-Fenelon (*né à Fenelon en Périgord, le 6 d'Août 1651, fait Précepteur des Enfans de France en Septembre 1689, nommé Archevêque de Cambrai en 1694, & mort en cette Ville le 7 de Janvier 1715*) ; *imprimée* à la Haye, chez Vaillant en 1723. in-8°. *page* 87. Bibliothéque Britannique, *Tome XIX. pages* 53-55-76, *où l'on trouvera une exacte & curieuſe* Notice Hiſtorique & Critique du *Télémaque* & de ſes différentes Editions & Traductions.

(1) PAUL DE BEAUVILLIER, *Duc*

donne ici, avec la plus ſcrupuleuſe Exactitude, telle que je l'ai trouvée, ſans y avoir changé la moindre Choſe & ſans même avoir voulu y rectifier certaines petites Négligences & &

Duc de Saint-Aignan, né le 24 d'Octobre 1648. & mort le 31 d'Août 1714. étoit lié d'une Amitié très-étroite avec Monſieur DE CAMBRAI. *Il étoit* Gouverneur, *comme lui* Précepteur, *des trois Enfans de France, Petits-Fils de* LOUÏS XIV; *ſavoir*, Louïs Duc de Bourgogne, *& puis* Dauphin; *voïez la Note de la Page* 1. *de ces Directions.* PHILIPPE Duc d'Anjou, *né à Verſailles le 19 de Décembre* 1683. *déclaré* Roi d'Eſpagne *le* 17 *de Novembre* 1700, *& mort à Madrid au Buen-Retiro le 9 de Juillet* 1746: *&* CHARLES Duc de Berri, *né à Verſailles le* 31 *d'Août* 1686, *& mort à Marli le* 4 *de Mai* 1714.

& Irrégularités de Langage, venuës ſans doute de l'Inexactitude & de la Précipitation des Copiſtes.

TELLES ſont, par exemple, celles-ci : page 6. *paſſent* pour *l'ordinaire* pour *les plus légéres* ; Répétition & Cacophonie, que *d'ordinaire*, au lieu du premier *pour*, auroit aiſément fait diſparoître : page 8. *faire* courtement *la Guerre* ; Adverbe, non-ſeulement irrégulier, mais même abſolument inuſité, qu'il n'eſt nullement croyable, qu'un Ecrivain auſſi exact que Monſieur DE CAMBRAI ait jamais employé, page 36. quatre *mais* conſécutifs, qui n'embaraſſent pas peu le Diſcours ; pages 59. 60. enfin, *N'avez-vous pas craint qu'ils vous* verroient

de

de trop près, pénétreroient *trop dans vos Foibleſſes*, *& ne vous* flatteroient *pas*; où il eſt très-viſible qu'il falloit, ne *vous* viſſent *de trop près*, ne pénétraſſent *trop dans vos Foibleſſes*, & *ne vous* flattaſſent *pas*.

L'OUVRAGE n'en eſt pourtant, ni moins important, ni moins utile ou Bien Public: & j'oſe bien avancer, ſans aucune Crainte d'en être déſavoué, que parmi tous ceux qui ont jamais été faits, tant pour l'Inſtruction des Souverains en général, que pour celle des Rois de France en particulier, & dont le célébre CLAUDE JOLY, Chantre de l'Egliſe de Paris, nous a donné une ſi curieuſe & ſi intéreſſante Enumération dans la Préface de

ſon

ſon excellent *Codicile d'Or*, recueilli pour l'Inſtruction de M. le Dauphin, Fils de Louïs XIV. mais dont de malheureuſes Intrigues & Cabales de Cour empêchérent l'Uſage & le Fruit; que parmi toutes ces *Inſtitutions*, dis-je, il n'y en a pas une ſeule que celle-ci n'efface & ne ſurpaſſe de bien loin.

EN EFFET, de toutes ces *Inſtitutions*, les unes ſont trop longues & trop étenduës, & les autres trop courtes & trop reſſerrées; les unes trop ſimples, & trop ſéches, & les autres trop au-deſſus de la portée de jeunes Gens, qu'il s'agiſſoit de gagner & non de rebuter; les unes trop théologiques & les autres trop philoſo-

ſophiques, au lieu qu'il ne les falloit que morales & politiques; les unes ſurchargées d'Erudition plus faſtueuſe que néceſſaire, & les autres comme accablées de Réflexions vagues, plus ennuyantes qu'inſtructives, & toutes enfin, beaucoup plus propres à fatiguer la Mémoire, qu'à éclairer l'Eſprit : au lieu qu'ici, tout va droit & de Plein-Pied, au But réel & effectif d'une ſaine Politique & d'une ſage Adminiſtration, judicieuſement conçuë, & auſſi clairement qu'énergiquement exprimée. En un mot, Perſonne n'avoit encore traité ce grave & important Sujet, ni ſi préciſément, ni ſi ſolidement, ni avec cette Fermeté ſage & modeſte qui ne s'é-

s'écarte en rien du Reſpect légitimement dû par un Sujet à ſon Prince, ni enfin avec autant de Droiture, & de Candeur, que le fait ici Feu Monſieur DE CAMBRAI : & l'on peut très-véritablement afirmer qu'il ne s'exprime point *en Paraboles* (1), & qu'il a réellement & de fait mis *la Coignée à la Racine de l'Arbre.* (2)

CE ſeroit donc, non ſeulement un grand Dommage, mais même un très-grand Malheur, qu'un ſi rare & ſi précieux *Talent* reſtât plus longtems *enfoui* (3), qu'une ſi vive

(1) Jean, XVI, 25.
(2) Mathieu, III, 10. Luc, III, 9.
(3) Matthieu, XXV, 18, 25.

ve & ſi brillante *Lumiére* demeurât plus long-tems *ſous le Boiſſeau* (2), & qu'une ſi excellente & ſi néceſſaire *Inſtitution* tardât plus long-tems à produire les heureux & juſtes Effets qu'en eſpéroit avec tant de Raiſon ſon illuſtre & très-reſpectable Auteur.

C'EST auſſi le ſeul & unique But que je me ſuis propoſé en la mettant actuellement au Jour, & je me trouverois très-bien récompenſé de mes ſoins, ſi un heureux Succès pouvoit effectivement répondre à mon Attente.

DIEU le veuille enfin, tant pour l'Honneur & la Gloire des Sou-

(2) Matthieu, V, 15.

Souverains, que pour le Soulagement & le Repos des Peuples.

FELIX DE SAINT-GERMAIN.

Ce 11. de Mars 1747.

DIREC-

DIRECTIONS
POUR LA CONSCIENCE
D'UN ROI,
COMPOSE'ES
POUR L'INSTRUCTION
DE
LOUIS DE FRANCE,
DUC DE BOURGOGNE(*),

Par Meſſire FRANÇOIS DE SALIGNAC DE LA MOTHE FENELON, Archevêque-Duc de Crambrai, ſon Précepteur.

INTRODUCTION.

PERSONNE ne ſouhaite plus que moi, MONSEIGNEUR, que vous ſoïés un très-grand Nombre d'Années loin des Périls inſéparables de la Roïau-

(*) *Petit-Fils de* LOUIS XIV, *Roi de France & de Navarre, né à Verſailles le 6. d'Août 1682. & mort le XXe. Dauphin de la Maiſon de France, à Marly le 18. Février 1712.*

Roïauté. Je le ſouhaite par Zèle pour la Conſervation de la Perſonne ſacrée du Roi, ſi néceſſaire à ſon Roïaume, & celle de Monſeigneur le Dauphin (†) : Je le ſouhaite pour le Bien de l'Etat. Je le ſouhaite pour le vôtre même : car, un des plus grands Malheurs, qui vous pût arriver, ſeroit d'être Maître des autres, dans un Age où vous l'êtes encore ſi peu de vous-même. Mais, il faut vous préparer de loin aux Dangers d'un Etat, dont je prie Dieu de vous préſerver juſqu'à l'Age le plus avancé de la Vie. La meilleure Maniére de faire connoître cet Etat à un Prince, qui craint Dieu & qui aime la Religion, c'eſt de lui faire un *Examen de Conſcience* ſur les Devoirs de la Roïauté : & c'eſt ce que je vais tâcher de faire.

(†) LOUIS DE FRANCE, *Fils de* LOUIS XIV. *né à Fontainebleau, le* 1. *de Novembre* 1661. *& mort à Meudon, le* 14. *d'Avril* 1711.

DIREC-

DIRECTION I.

CONNOISSEZ-VOUS assez toutes les Véritez du Christianisme ? Vous serez jugé sur l'Evangile, comme le moindre de vos Sujets. Etudiez-vous vos Devoirs dans cette Loi Divine ? Souffririés-vous qu'un Magistrat jugeât tous les jours les Peuples en vôtre Nom, sans savoir vos Loix & vos Ordonnances, qui doivent être la Régle de ses Jugemens ? Espérez-vous que Dieu souffrira que vous ignoriés sa Loi, suivant laquelle il veut que vous viviés & que vous gouverniés son Peuple ? Lisez-vous l'Evangile sans Curiosité, avec une Docilité humble, dans un Esprit de Pratique, & vous tournant contre vous-même pour vous condamner dans toutes les Choses que cette Loi reprendra en vous ?

DIRECTION II.

NE vous êtes-vous point imaginé, que l'Evangile ne doit point être la Régle des Rois, comme celle de leurs Sujets; que la Politique les diſpenſe d'être humbles, juſtes, ſincéres, modérez, compatiſſans, prêts à pardonner les Injures? Quelque lâche & corrompu Flatteur ne vous a-t-il point dit, & n'avez-vous point été bien-aiſe de croire, que les Rois ont Beſoin de ſe gouverner pour leurs Etats, par certaines Maximes de Hauteur, de Dureté, de Diſſimulation, en s'élevant au-deſſus des Régles communes de la Juſtice & de l'Humanité?

DIRECTION III.

N'AVEZ-VOUS point cherché les Conſeillers en tout Genre les plus diſpoſez à vous flatter dans vos Maximes d'Ambition, de Vanité, de Faſte, de Molleſſe & d'Artifice?

ce ? N'avez-vous point eu Peine à croire les Hommes fermes & désintéressés, qui, ne desirant rien de vous, & ne se laissant point éblouïr par votre Grandeur, vous auroient dit avec respect toutes vos Véritez; & vous auroient contredit pour vous empêcher de faire des Fautes ?

DIRECTION IV.

N'AVEZ-VOUS pas été bien-aise, dans les Replis les plus cachés de vôtre Cœur, de ne pas voir le Bien, que vous n'aviez pas Envie de faire, parce qu'il vous en auroit trop couté pour le pratiquer : & n'avez-vous point cherché des Raisons pour excuser le Mal, auquel vôtre Inclination vous portoit ?

DIRECTION V.

N'AVEZ-VOUS point négligé la Priére, pour demander à Dieu la Connoissance de ses Volontez sur

vous ? Avez-vous cherché dans la Priére, la Grace pour profiter de vos Lectures ? Si vous avez négligé de prier, vous vous êtes rendu coupable de toutes les Ignorances où vous avez vécu, & que l'Esprit de Priére vous auroit ôtés. C'est peu de lire les Véritez éternelles, si on ne prie pour obtenir le Don de les bien entendre. N'aïant pas bien prié, vous avez mérité les Ténèbres où Dieu vous a laissé sur la Correction de vos Défauts, & sur l'Accomplissement de vos Devoirs. Ainsi, la Négligence, la Tiédeur, & la Distraction volontaire dans la Priére, qui passent pour l'ordinaire, pour les plus légéres de toutes les Fautes, sont néanmoins la vraie Source de l'Ignorance & de l'Aveuglement funeste, où vivent la plûpart des Princes.

DIRECTION VI.

AVEZ-VOUS choisi pour vôtre Conseil de Conscience, les Hommes les

les plus pieux, les plus fermes, & les plus éclairez, comme on cherche les meilleurs Généraux d'Armée pour commander pendant la Guerre, & les meilleurs Médecins quand on eſt malade ? Avez-vous compoſé ce Conſeil de Conſcience de pluſieurs Perſonnes, afin que l'une puiſſe vous préſerver des Préventions de l'autre; parce que tout Homme, quelque droit & habile qu'il puiſſe être, eſt toujours capable de Prévention ? Avez-vous donné à ce Conſeil une entiére Liberté de vous découvrir, ſans Adouciſſement, toute l'Etendue de vos Obligations de Conſcience.

DIRECTION VII.

AVEZ-VOUS travaillé à vous inſtruire des Loix, Coutumes & Uſages du Roïaume ? Le Roi eſt le prémier Juge de ſon Etat. C'eſt lui qui fait les Loix. C'eſt lui qui les interprête dans le Beſoin. C'eſt lui qui juge ſouvent dans ſon Conſeil ſuivant les Loix qu'il a établies, ou

trouvées déja établies avant ſon Régne. C'eſt lui qui doit redreſſer tous les autres Juges. En un mot, ſa Fonction eſt d'être à la Tête de ſes Armées pendant la Guerre. Et comme la Guerre ne doit jamais être faite qu'à regret, & le plus courtement qu'il eſt poſſible, & en Vûë d'une conſtante Paix; il s'enſuit, que la Fonction de commander des Armées n'eſt qu'une Fonction paſſagére, forcée & triſte pour les bons Rois: au lieu que celle de juger les Peuples, & de veiller ſur tous les Juges, eſt leur Fonction naturelle, eſſentielle, ordinaire, & inſéparable de la Roïauté. Bien juger, c'eſt juger ſelon les Loix. Pour juger ſelon les Loix, il les faut ſavoir. Les ſavez-vous; & êtes vous en Etat de redreſſer les Juges qui les ignorent? Connoiſſez-vous aſſez les Principes de la Juriſprudence, pour être facilement au Fait, quand on vous rapporte une Affaire? Etes-vous en Etat de diſcerner entre vos Conſeillers, ceux qui vous flattent, d'avec ceux qui ne vous

vous flattent pas ; & ceux qui ſuivent religieuſement les Régles, d'avec ceux qui voudroient les plier d'une Façon arbitraire ſelon leurs Vûes ? Ne dites point, que vous ſuivez la pluralité des Voix : car, outre qu'il y a des Cas de Partage dans vôtre Conſeil, où vôtre Avis doit décider, ne ſuſſiés-vous-là que comme un Préſident de Compagnie ; de plus, vous êtes-là le ſeul vrai Juge. Vos Conſeillers d'Etat ou Miniſtres, ne ſont que de ſimples Conſulteurs. C'eſt vous ſeul, qui décidez effectivement. La Voix d'un ſeul Homme-de-Bien éclairée, doit ſouvent être préférée à celle de dix Juges timides & foibles, ou entêtez & corrompus. C'eſt le Cas où l'on doit plûtôt peſer que compter les Voix.

DIRECTION VIII.

AVEZ-VOUS étudié la vraie Forme du Gouvernement de votre Roïaume ? Il ne ſuffit pas de ſavoir les Loix qui réglent la Propriété des Terres,

res, & autres Biens, entre les Particuliers : c'eſt ſans doute la moindre Partie de la Juſtice. Il s'agit de celle que vous devez garder entre vôtre Nation & vous, entre vous & vos Voiſins. Avez-vous étudié ſérieuſement ce qu'on nomme le *Droit des Gens:* Droit, qu'il eſt d'autant moins permis à un Roi d'ignorer, que c'eſt le Droit qui régle ſa Conduite dans ſes plus importantes Fonctions : & que ce Droit ſe réduit aux Principes les plus évidens du Droit Naturel pour tout le Genre-Humain ? Avez-vous étudié les Loix fondamentales, & les Coutumes conſtantes, qui ont Force de Loi pour le Gouvernement de vôtre Nation particuliére ? Avez-vous cherché à connoître ſans vous flatter, quelles ſont les Bornes de vôtre Autorité ? Savez-vous par quelles Formes le Roïaume s'eſt gouverné ſous les diverſes Races ? Ce que c'étoit que les anciens Parlemens, & les Etats-Généraux qui leur ont ſuccédé ? Quelle étoit la Subordination des Fiefs ? Comment les Choſes ont paſſé

paſſé à l'Etat préſent ? Sur quoi ce Changement eſt fondé ? Ce que c'eſt que l'Anarchie : ce que c'eſt que la Puiſſance arbitraire ; & ce que c'eſt que la Roïauté réglée par les Loix, Milieu entre ces deux Extrémitez. Souffririés-vous, qu'un Juge jugeât, ſans ſavoir l'Ordonnance ; & qu'un Général d'Armée commandât, ſans ſavoir l'Art Militaire ? Croïez-vous, que Dieu ſouffre que vous régniez, ſi vous régnez ſans être inſtruit de ce qui doit borner & régler vôtre Puiſſance ? Il ne faut donc pas regarder l'étude de l'Hiſtoire, des Mœurs, & de tout le détail de l'ancienne Forme de Gouvernement, comme une Curioſité indifférente, mais comme un Devoir eſſentiel de la Roïauté.

DIRECTION IX.

IL ne ſuffit pas de ſavoir le Paſſé : il faut connoître le Préſent. Savez-vous le nombre d'Hommes, qui compoſe votre Nation ; combien d'Hom-

d'Hommes, combien de Femmes; combien de Laboureurs, combien d'Artiſans, combien de Praticiens, combien de Commerçans, combien de Prêtres & de Religieux, combien de Nobles & de Militaires ? Que diroit-on d'un Berger, qui ne ſauroit pas le Nombre de ſon Troupeau ? Il eſt auſſi facile à un Roi de ſavoir le Nombre de ſon Peuple : il n'a qu'à le vouloir. Il doit ſavoir, s'il y a aſſez de Laboureurs, s'il y a à proportion trop d'autres Artiſans, trop de Praticiens, trop de Militaires, à la Charge de l'Etat. Il doit connoître le Naturel des Habitans des différentes Provinces, leurs principaux Uſages, leurs Franchiſes, leur Commerce, & les Loix de leurs divers Traſics au dedans & au dehors du Roïaume. Il doit ſavoir quels ſont les divers Tribunaux établis en chaque Province, les Droits des Charges, les Abus de ſes Charges, &c. Autrement, il ne ſaura point la Valeur de la plûpart des Choſes qui paſſeront devant ſes Yeux. Ses Miniſtres lui en impo-

imposeront sans peine à toute Heure : il croira tout voir ; & ne verra rien qu'à demi. Un Roi ignorant sur toutes Choses, n'est qu'à demi Roi. Son Ignorance le met hors d'Etat de redresser ce qui est de travers. Son Ignorance fait plus de Mal, que la Corruption des Hommes qui gouvernent sous lui.

DIRECTION X.

ON dit d'ordinaire aux Rois, qu'ils ont moins à craindre les Vices des Particuliers, que les Défauts auxquels ils s'abandonnent dans les Fonctions Roïales. Pour moi, je dis hardiment le Contraire : & je soutiens, que toutes leurs Fautes dans la Vie privée sont d'une Conséquence infinie pour la Roïauté. Examinez donc vos Mœurs en Détail. Les Sujets sont de Serviles Imitateurs de leurs Princes ; sur-tout dans les Choses qui flattent leurs Passions. Leur avez-vous donné le mauvais Exemple d'un Amour deshonnête & criminel ?

minel ? Si vous l'avez fait, vôtre Autorité a mis en Honneur l'Infamie. Vous avez rompu la Barriére de l'Honneur & de l'Honnêteté. Vous avez fait triompher le Vice & l'Impudence. Vous avez appris à tous vos Sujets à ne rougir plus de ce qui eſt honteux : Leçon funeſte, qu'ils n'oublieront jamais ! *Il vaudroit mieux*, dit Jeſus-Chriſt, *être jetté avec une Meule de Moulin au Cou au fond des Abîmes de la Mer, que d'avoir ſcandaliſé le moindre des Petits.* Quel eſt donc le Scandale d'un Roi, qui montre le Vice aſſis avec lui ſur ſon Trône, non ſeulement à tous ſes Sujets, mais encore à toutes les Cours, & à toutes les Nations du Monde connu ! Le Vice eſt par lui-même un Poiſon contagieux. Le Genre-Humain eſt toujours prêt à recevoir cette Contagion : il ne tend, par ſes Inclinations, qu'à ſecouër le Joug de toute Pudeur. Une Etincelle cauſe une Incendie. Une Action d'un Roi fait ſouvent une Multiplication & un Enchainement de Crimes, qui s'étendent juſqu'à pluſieurs

ſieurs Nations & à pluſieurs Siécles. N'avez-vous point donné de ces mortels Exemples ? Peut-être croïez-vous que vos Déſordres ont été ſecrets. Non. Le Mal n'eſt jamais ſecret dans les Princes. Le Bien peut y être ſecret ; car, on a grande Peine à le croire véritable en eux : mais, pour le Mal, on le devine, on le croit ſur les moindres Soupçons. Le Public pénétre tout, & ſouvent pendant que le Prince ſe flatte que ſes Foibleſſes ſont ignorées, il eſt le ſeul qui ignore combien elles ſont l'Objet de la plus maligne Critique. En lui, tout Commerce équivoque eſt ſujet à Explication : toute Apparence de Galanterie, tout Air paſſionné ou amuſé, cauſe un Scandale, & porte Coup pour altérer les Mœurs de toute une Nation.

DIRECTION XI.

N'AVEZ-VOUS point autoriſé une Liberté immodeſte dans les Femmes ? Ne les admettez-vous dans votre Cour

Cour que pour le vrai beſoin ? N'y ſont-elles qu'auprès de la Reine, ou des Princeſſes de vôtre Maiſon ? Choiſiſſez-vous pour ces Places, des Femmes d'un Age mûr & d'une Vertu éprouvée ? Excluez-vous de ces Places, les jeunes Femmes d'une Beauté qui ſeroit un Piége pour vous & pour vos Courtiſans ? Il vaut mieux que de telles Perſonnes demeurent dans une Vie retirée, au milieu de leur Famille, loin de la Cour. Avez-vous exclus de votre Cour toutes les Dames, qui n'y ſont point néceſſaires dans les Places auprès des Princeſſes ? Avez-vous ſoin de faire enſorte, que les Princeſſes elles-mêmes ſoient modeſtes, retirées, & d'une Conduite réguliére en tout ? En diminuant le Nombre des Femmes de la Cour, & en les choiſiſſant le mieux que vous pouvez, avez-vous Soin d'écarter celles qui introduiſent des Libertez dangereuſes, & d'empêcher que les Courtiſans corrompus ne les voyent en particulier, hors des Heures où toute la Cour ſe raſſemble ? Toutes

ces

ces Précautions paroiſſent maintenant des Scrupules & des Sévéritez outrées. Mais, ſi on remonte aux Tems qui ont précédé FRANÇOIS I, on trouvera, qu'avant la Licence ſcandaleuſe introduite par ce Prince, les Femmes de la premiére Condition, ſur-tout celles qui étoient jeunes & belles, n'alloient point à la Cour. Tout au plus, elles y paroiſſoient très-rarement, pour aller rendre leurs devoirs à la Reine: enſuite, leur Honneur étoit de demeurer à la Campagne dans leur Famille. Ce grand Nombre de Femmes, qui vont librement par-tout à la Cour, eſt un Abus monſtrueux, auquel on a accoutumé la Nation. N'avez-vous point autoriſé cette pernicieuſe Coutume? N'avez-vous point attiré, ou conſervé par quelque Diſtinction dans votre Cour, quelque Femme d'une conduite actuellement ſuſpecte; ou du moins qui a autrefois mal édifié le Monde? Ce n'eſt point à la Cour, que ces Perſonnes profanes doivent faire Pénitence:

Qu'elles l'aillent faire dans des Retraites ſi elles ſont libres ; ou dans leurs Familles ſi elles ſont attachées au Monde par leurs Maris encore vivans. Mais écartez de votre Cour tout ce qui n'a pas été régulier ; puiſque vous avez à choiſir parmi toutes les Femmes de Qualité de votre Royaume, pour remplir les Places.

DIRECTION XII.

AVEZ-VOUS Soin de réprimer le Luxe & d'arrêter l'Inconſtance ruïneuſe des Modes ? C'eſt ce qui corrompt la plûpart des Femmes. Elles ſe jettent à la Cour, dans des Dépenſes qu'elles ne peuvent ſoutenir ſans Crime. Le Luxe augmente en elles la Paſſion de plaire : & leur Paſſion pour plaire ſe tourne principalement à tendre des Piéges au Roi. Il faudroit qu'il fût inſenſible & invulnérable, pour réſiſter à toutes ces Femmes pernicieuſes qu'il tient autour de lui : c'eſt une Occaſion

caſion toujours prochaine, dans laquelle il ſe met. N'avez-vous point ſouffert, que les Perſonnes les plus vaines & les plus prodigues, ayent inventé de nouvelles Modes pour augmenter les Dépenſes ? N'avez-vous pas vous-même contribué à un ſi grand Mal, par une Magnificence exceſſive ? Quoi que vous ſoyés Roi, vous devez éviter tout ce qui coute beaucoup, & que d'autres voudroient avoir comme vous. Il eſt inutile d'alleguer, que nul de vos Sujets ne doit ſe permettre un Extérieur qui ne convient qu'à vous. Les Princes qui vous touchent de près, voudront faire à peu près ce que vous ferez. Les Grands-Seigneurs ſe picqueront d'imiter les Princes. Les Gentils-Hommes voudront être comme les Seigneurs. Les Financiers ſurpaſſeront les Seigneurs mêmes. Et tous les Bourgeois voudront marcher ſur les Traces des Financiers qu'ils ont vû ſortir de la Bouë. Perſonne ne ſe meſure & ne ſe fait Juſtice. De proche en proche, le Luxe paſſe

comme par une Nuance imperceptible, de la plus haute Condition à la Lie du Peuple. Si vous avez de la Broderie, Bientôt tout le Monde en portera. Le ſeul Moyen d'arrêter tout court le Luxe, c'eſt de donner vous-même l'Exemple que Saint Louis donnoit d'une grande Simplicité. L'avez-vous donné en tout cet Exemple ſi néceſſaire? Il ne ſuffit pas de le donner en Habits, il faut le donner en Meubles, en Equipages, en Tables, en Bâtimens, en Terres, en Jardins, en Parcs. &c. Sachez comment les Rois vos Prédéceſſeurs étoient logés & meublez; ſachez quels étoient leurs repas & leurs Voitures; & vous ſerez étonné des Prodiges de luxe où nous ſommes tombez. Il y a aujourd'hui plus de Caroſſes à ſix Chevaux dans Paris, qu'il n'y avoit de Mules il y a cent ans. Chacun n'avoit point ſa Chambre, une ſeule Chambre ſuffiſoit avec pluſieurs Lits pour pluſieurs Perſonnes. Maintenant, chacun ne ſe peut plus paſſer d'Apartemens vaſtes, & d'Enfilades. Cha-

cun

cun veut avoir des Jardins où l'on renverſe toute la Terre, des Jets-d'Eaux, des Statues, des Parcs ſans Bornes, des Maiſons dont l'Entretien ſurpaſſe le Revenu des Terres où elles ſont ſituées. D'où tout cela vient-il? De l'Exemple que les uns prennent ſur les autres. L'Exemple ſeul peut redreſſer les Mœurs de toute la Nation. Nous voyons même que la Folie de nos Modes eſt contagieuſe chez tous nos Voiſins. Toute l'Europe, ſi jalouſe de la France, ne peut s'empêcher de ſe ſoumettre ſérieuſement à nos Loix, dans ce que nous avons de plus frivole & de plus pernicieux. Encore une fois, telle eſt la Force de l'Exemple du Prince, qu'il peut lui ſeul, par ſa Modération, ramener au Bon Sens ſes propres Peuples & les Peuples voiſins. Puiſqu'il le peut, il le doit ſans doute. L'avez-vous fait?

DIRECTION XIII.

N'AVEZ-VOUS point donné un mauvais Exemple, ou par des Paroles trop libres, ou par des Railleries picquantes, ou par des Maniéres indécentes de parler ſur la Religion ? Les Courtiſans ſont de ſerviles Imitateurs, qui font Gloire d'avoir tous les Défauts du Prince. Avez-vous repris l'Irreligion juſques dans les moindres Mots par leſquels on vouloit l'inſinuer ? Avez-vous fait ſentir votre ſincére Indignation contre l'Impiété ? N'avez-vous rien laiſſé de douteux là-deſſus ? N'avez-vous jamais été retenu par une mauvaiſe Honte, qui vous ait fait rougir de l'Evangile ? Avez-vous montré par vos Diſcours & par vos Actions, vôtre Foi ſincére & votre Zèle pour le Chriſtaniſme ? Vous-êtes-vous ſervi de vôtre Autorité pour rendre l'Irreligion muette ? Avez-vous écarté avec Horreur les Plaiſanteries malhonnêtes, les Diſcours équivoques

&

& toutes les autres marques de Libertinage ?

DIRECTION XIV.

N'AVEZ-VOUS rien pris à aucun de vos Sujets, par pure Autorité & contre les Régles ? L'avez-vous dédommagé, comme un Particulier l'auroit fait, quand vous avez pris sa Maison, ou enfermé son Champ dans vôtre Parc, ou supprimé sa Charge, ou éteint sa Rente ? Avez-vous examiné à fond les vrais Besoins de l'Etat, pour les comparer avec l'Inconvénient des Taxes avant que de charger vos Peuples ? Avez-vous consulté sur une si importante Question les Hommes les plus éclairés, les plus zèlés pour le Bien public & les plus capables de vous dire la Vérité sans Flatterie ni Molleſſe ? N'avez-vous point appellé *Néceſſité de l'Etat* ce qui ne servoit qu'à flatter votre Ambition, comme une Guerre pour faire des Conquêtes, ou pour acquérir de la Gloire ? N'avez-vous point appellé

Be-

Beſoins de l'Etat vos propres Prétentions ? Si vous aviez des Prétentions perſonnelles pour quelque Succeſſion dans les Etats voiſins, vous deviés ſoutenir cette Guerre ſur vôtre Domaine, ſur vos Epargnes, ſur vos Emprunts perſonnels : ou, du moins, ne prendre à cet Egard que les Secours qui vous auroient été donnez par la pure Affection de vos Peuples, & non pour les accabler d'Impôts pour ſoutenir des Prétentions qui n'intéreſſent point vos Sujets : car, ils n'en ſeront point plus heureux quand vous aurez une Province de plus. Quand CHARLES VIII. alla à Naples, pour recueillir la Succeſſion de la Maiſon d'Anjou, il entreprit cette Guerre à ſes Dépens : l'Etat ne ſe crut point obligé aux Frais de cette Entrepriſe. Tout au plus, vous pourriés recevoir en de telles Occaſions les Dons des Peuples, faits par Affection & par rapport à la liaiſon qui eſt entre les Intérêts d'une Nation zélée & d'un Roi qui la gouverne en Pere. Mais, ſelon cette Vûe, vous ſeriés

bien éloigné d'accabler les Peuples d'Impôts pour vôtre intérêt particulier.

DIRECTION XV.

N'AVEZ-VOUS point toléré des Injuſtices, lors même que vous vous étes abſtenu d'en faire ? Avez-vous choiſi avec aſſez de Soin toutes les Perſonnes que vous avez miſes en Autorité, les Intendans, les Gouverneurs, les Miniſtres, &c? N'en avez-vous choiſi aucun par Molleſſe pour ceux qui vous les propoſoient, ou par un ſecret Deſir qu'ils pouſſaſſent au-de-là des vraies Bornes vôtre Autorité ou vos Revenus ? Vous étes-vous informé de leur Adminiſtration ? Avez-vous fait entendre que vous étiez prêt à écouter des Plaintes contre eux, & à en faire bonne Juſtice ? L'avez-vous faite, quand vous avez découvert leurs Fautes ? N'avez-vous point donné, ou laiſſé prendre à vos Miniſtres des Profits exceſſifs, que leurs Ser-

vices n'avoient point méritez ? Les Récompenſes que le Prince donne à ceux qui ſervent ſous lui, doivent toujours avoir certaines Bornes. Il n'eſt point permis de leur donner des Fortunes qui ſurpaſſent celles des Gens de la plus haute Condition, ni qui ſoient diſproportionnées aux Forces préſentes de l'Etat. Un Miniſtre, quelque Service qu'il ait rendu, ne doit point parvenir tout-à-coup à des Biens immenſes, pendant que les Peuples ſouffrent, & que les Princes & les Seigneurs du prémier Rang ſont néceſſiteux. Il eſt encore moins permis de donner de telles Fortunes à des Favoris, qui, d'ordinaire, ont encore moins ſervi l'Etat que les Miniſtres.

DIRECTION XVI.

AVEZ-VOUS donné à tous les Commis des Bureaux de vos Miniſtres, & aux autres Perſonnes qui rempliſſent les Emplois ſubalternes, des Appointemens raiſonnables, pour pouvoir

pouvoir ſubſiſter honnêtement ſans rien prendre des Expéditions ? En même-tems, avez-vous réprimé le Luxe & l'Ambition de ces Gens-là ? Si vous ne l'avez pas fait, vous êtes reſponſable de toutes les Exactions ſecretes qu'ils ont faites dans leurs Fonctions. D'un côté, ils n'entrent dans ces Places, qu'en comptant qu'ils y vivront avec Eclat & qu'ils y feront de promptes Fortunes. D'autre côté, ils n'ont d'ordinaire en Appointemens que le Tiers de l'Argent qu'il leur faut pour la Dépenſe honorable qu'ils font avec leurs Familles. Ils n'ont d'ordinaire aucun Bien par leur naiſſance : que voulez-vous qu'ils faſſent ? Vous les mettez dans une Eſpéce de Néceſſité de prendre en ſecret tout ce qu'ils peuvent attraper ſur l'expédition des Affaires. Cela eſt évident : & c'eſt fermer les Yeux de mauvaiſe-foi, que de ne le pas voir. Il faudroit que vous leur donnaſſiés davantage, & que vous les empêchaſſiez de ſe mettre ſur un trop haud pied.

DIRECTION XVII.

AVEZ-VOUS cherché les Moyens de ſoulager les Peuples, & de ne prendre ſur eux que ce que les vrais Beſoins de l'Etat vous ont contraint de prendre pour leur propre Avantage? Le Bien des Peuples ne doit être employé qu'à la vraye Utilité des Peuples mêmes. Vous avez vôtre Domaine qu'il faut retirer & liquider : il eſt deſtiné à la Subſiſtance de votre Maiſon. Vous devez modérer cette Dépenſe ; ſurtout, quand vos Revenus de Domaine ſont engagés & que les Peuples ſont épuiſés. Les Subventions des Peuples doivent être employées pour les vrayes charges de l'Etat ; Vous devez vous étudier à retrancher dans les Tems de Pauvreté publique, toutes les Charges qui ne ſont pas d'une abſoluë Néceſſité. Avez-vous conſulté les Perſonnes les plus habiles & les mieux intentionnées, qui peuvent vous inſtruire de l'Etat des pro-

Provinces, de la Culture des Terres, de la fertilité des Années derniéres, de l'Etat du Commerce, &c. pour ſavoir ce que l'Etat peut payer ſans ſouffrir ? Avez-vous réglé là-deſſus les Impôts de chaque Année ? Avez-vous écouté favorablement les Remontrances des Gens-de-Bien ? Loin de les réprimer, les avez-vous cherchées & préveniies comme un bon Prince le doit faire ? Vous ſavez qu'autrefois le Roi ne prenoit jamais rien ſur ſes Peuples par ſa ſeule Autorité. C'étoit le Parlement, c'eſt-à-dire l'Aſſemblée de la Nation, qui lui accordoit les Fonds néceſſaires pour les Beſoins extraordinaires de l'Etat. Hors de ce Cas, il vivoit de ſon Domaine. Qu'eſt-ce qui a changé cet Ordre, ſi-non l'Autorité abſolue que les Rois ont priſe ? De nos jours, on voyoit encore les Parlemens, qui ſont des Compagnies infiniment inférieures aux anciens Parlemens ou Etats de la Nation, faire des Remontrances pour n'enregiſtrer pas les Edits Burſauts. Du moins devez-vous

n'en faire aucun, ſans avoir bien conſulté des Perſonnes incapables de vous flatter, & qui ayent un véritable Zêle pour le Bien public. N'avez-vous point mis ſur les Peuples de nouvelles Charges pour ſoutenir vos Dépenſes ſuperflues; le Luxe de vos Tables, de vos Equipages & de vos Meubles; l'Embelliſſement de vos Jardins & de vos Maiſons; les Graces exceſſives que vous avez accordées à vos Favoris?

DIRECTION XVIII.

N'AVEZ-VOUS point multiplié les Charges & les Offices, pour tirer de leur Création de nouvelles Sommes? De telles Créations ne ſont que des Impôts déguiſés. Elles ſe tournent toutes à l'Oppreſſion des Peuples, & elles ont trois Inconvéniens que les ſimples Impôts n'ont pas. I. Elles ſont perpétuelles quand on n'en fait pas le Rembourſement; & ſi on en fait le Rembourſement, ce qui eſt ruineux pour vos Sujets, on recommence

mence bientôt ces Créations. II. Ceux qui achetent ces Offices créez, veulent trouver au plûtôt leur Argent avec Uſure : & vous leur livrez le Peuple pour l'écorcher. Pour cent mille Francs qu'on vous donnera, par exemple, ſur une Création d'Offices, vous livrez les Peuples pour cinq cent mille Francs de Véxations, qu'il ſouffrira ſans Reméde. III. Vous ruinez par ces Multiplications d'Offices la bonne Police de l'Etat : vous rendez la Juſtice de plus en plus vénale ; vous rendez la Réforme de plus en plus impraticable : vous obérez toute la Nation ; car ces Créations deviennent des Eſpéces de Dettes de la Nation entiére : enfin, vous réduiſez tous les Arts & toutes les Fonctions, à des Monopoles qui gâtent & abatardiſſent tout. N'avez-vous point à vous reprocher de telles Créations, dont les Suites ſeront pernicieuſes pendant pluſieurs Siécles ? Le plus ſage & le meilleur de tous les Rois, dans un Régne paiſible de cinquante

Ans, ne pourroit raccommoder ce qu'un Roi peut avoir fait de Maux par ces ſortes de Créations en dix Ans de Guerre. N'avez-vous pas été trop facile pour des Courtiſans, qui, ſous Prétexte d'épargner vos Finances dans les Récompenſes qu'ils vous ont demandées, vous ont propoſé ce qu'on appelle des *Affaires?* Ces Affaires ſont toujours des Impôts déguiſés ſur le Peuple, qui troublent la Police, qui énervent la Juſtice, qui dégradent les Arts, qui génent le Commerce, qui chargent le Public, pour contenter en peu de tems l'Avidité d'un Courtiſan faſtueux & prodigue. Renvoyez vos Courtiſans paſſer quelques Années dans leurs Terres, pour raccommoder leurs affaires. Apprenez-leur à vivre avec Frugalité. Montrez-leur que vous n'eſtimez que ceux qui vivent avec Régle, & qui gouvernent bien leurs Affaires. Témoignez du Mépris pour ceux qui ſe ruinent follement. Par-là, vous leur ferez plus de Bien, ſans qu'il en coute un Sou,

ni

ni à vous, ni à vos Peuples, que ſi vous leur prodiguiés tout le bien public.

DIRECTION XIX.

N'AVEZ-VOUS jamais toléré & voulu ignorer que vos Miniſtres ayent pris le Bien des Particuliers pour vôtre Uſage, ſans payer ſa juſte Valeur, ou du moins retardant le payement du Prix, enſorte que ce Retardement a porté Dommage aux Vendeurs forcés ? C'eſt ainſi que des Miniſtres prennent des Maiſons de Particuliers, pour les enfermer dans les Palais des Rois, ou dans leurs Fortifications. C'eſt ainſi qu'on dépoſſéde les Propriétaires de leurs Seigneuries, ou Fiefs, ou Héritages, pour les mettre dans des Parcs. C'eſt ainſi qu'on établit des Capitaineries de Chaſſe, où les Capitaines, accréditez auprès du Prince, ôtent la Chaſſe aux Seigneurs dans leurs propres Terres, juſqu'à la Porte de leurs Châteaux, & font mille Véxations

tions au Païs. Le Prince n'en ſait rien, & peut-être n'en veut rien ſavoir. C'eſt à vous à ſavoir le Mal qu'on fait par votre Autorité. Informez-vous de la Vérité. Ne ſouffrez point qu'on pouſſe trop loin vôtre Autorité. Ecoutez favorablement ceux qui vous en repréſentent les Bornes. Choiſiſſez des Miniſtres, qui ôſent vous dire en quoi on la pouſſe trop loin. Ecartez les Miniſtres durs, hautains, & entreprenans.

DIRECTION XX.

DANS les Conventions que vous faites avec les Particuliers, êtes-vous juſte comme ſi vous étiés égal à celui avec qui vous traitez? Eſt-il libre avec vous comme avec un de ſes Voiſins? N'aime-t-il pas mieux ſouvent perdre, pour ſe racheter & pour ſe délivrer, que de ſoutenir ſon Droit? Vos Fermiers, vos Traitans, vos Intendans, &c. ne tranchent-ils pas avec une Hauteur que vous n'auriez pas vous-même; &

& n'étouffent-ils pas la Voix du Foible qui voudroit ſe plaindre ? Ne donnez-vous pas ſouvent à l'Homme avec qui vous contractez, des Dédommagemens en Rentes, en Engagemens ſur vôtre Domaine, en Charge de nouvelle Création, qu'un Coup de plume de vôtre Succeſſeur peut lui retrancher ; parce que les Rois ſont toujours Mineurs, & que leur Domaine eſt inaliénable ? Ainſi on ôte aux Particuliers leur Patrimoine aſſuré, pour leur donner ce qui leur ſera ôté dans la ſuite, avec une Ruine inévitable de leurs Familles.

DIRECTION XXI.

N'AVEZ-VOUS point accordé aux Traitans pour hauſſer leurs Fermes, des Edits, ou Déclarations, ou Arrêts, avec des Termes ambigus, pour étendre vos Droits aux Dépens du Commerce, & même pour tendre des Piéges aux Marchands, & pour confiſquer leurs Marchandiſes, ou

ou du moins les fatiguer & les gêner dans leur Commerce, afin qu'ils ſe rachettent par quelque Somme ? C'eſt faire tort aux Marchands & au Public, dont on anéantit peu-à-peu par-là tout le Négoce.

DIRECTION XXII.

N'AVEZ-VOUS point toléré des Enrôllemens qui ne fuſſent pas véritablement libres ? Il eſt vrai que les Peuples ſe doivent à la Défenſe de l'Etat. Mais les Princes ne doivent faire que des Guerres juſtes & abſolument néceſſaires : mais il faudroit qu'on choiſit en chaque Village les jeunes Hommes libres, dont l'Abſence ne nuiroit en rien, ni au Labourage, ni au Commerce, ni aux autres Arts néceſſaires, & qui n'ont point de Famille à nourrir : mais il faudroit une fidélité inviolable à leur donner leur Congé après un petit Nombre d'Années de Service ; enſorte que d'autres vinſſent les relever, & ſervir à leur Tour : Mais laiſ-

laiſſer prendre des Hommes ſans Choix & malgré eux ; faire languir & ſouvent périr toute une Famille abandonnée par ſon Chef ; arracher le Laboureur de ſa Charuë, le tenir dix ou quinze Ans dans le Service, où il périt ſouvent de Miſére dans des Hopitaux dépourvûs des Secours néceſſaires ; c'eſt ce que rien ne peut excuſer, ni devant Dieu, ni devant les Hommes.

DIRECTION XXIII.

AVEZ-VOUS eu Soin de faire délivrer chaque Galérien d'abord après le terme réglé par la Juſtice pour ſa punition. L'Etat de ces Hommes eſt affreux : rien n'eſt plus inhumain, que de le prolonger au-delà du Terme. Ne dites point, qu'on manqueroit d'Hommes pour la Chiourme, ſi on obſervoit cette Juſtice : la Juſtice eſt préférable à la Chiourme. Il ne faut compter pour vraye & réelle Puiſſance, que celle que vous avez ſans bleſſer la Juſtice,

ce, & ſans prendre ce qui n'eſt pas à vous.

DIRECTION XXIV.

DONNEZ-VOUS à vos Troupes la Paye néceſſaire pour vivre ſans piller ? Si vous ne le faites point, vous mettez vos Troupes dans une Néceſſité évidente de commettre les Pillages & les Violences que vous faites ſemblant de leur défendre. Les punirez-vous, pour avoir fait ce que vous ſavez bien qu'ils ne peuvent pas s'empêcher de faire, & faute de quoi votre Service ſeroit néceſſairement d'abord abandonné ? D'un autre côté, ne les punirez-vous point, lors qu'ils commettront publiquement des Brigandages contre vos Défenſes ? Rendrez-vous les Loix mépriſables, & ſouffrirez-vous qu'on ſe jouë ſi indignement de vôtre Autorité ? Serez-vous manifeſtement contraire à vous-même ; & vôtre Autorité ne ſera-t-elle qu'un Jeu trompeur, pour paroître réprimer les Deſor-

Desordres, & pour vous en servir à toute Heure? Quelle Discipline & quel Ordre y a-t-il à espérer dans des Troupes, où les Officiers ne peuvent vivre qu'en pillant les Sujets du Roi, qu'en violant à toute Heure ses Ordonnances, qu'en prenant par Force & par tromperie des Hommes pour les enrôller; & où les Soldats mourroient de Faim, s'ils ne méritoient pas, tous les Jours d'être pendus?

DIRECTION XXV.

N'AVEZ-VOUS point fait quelque Injustice aux Nations Etrangéres? On pend un pauvre Malheureux pour avoir volé une Pistole sur le grand Chemin, dans son Besoin extrême: & on traite de Héros un Homme qui fait la Conquête; c'est-à-dire, qui subjugue injustement les Pays d'un Etat voisin. L'Usurpation d'un Pré ou d'une Vigne, est regardée comme un Péché irrémissible au Jugement de Dieu, à moins qu'on ne resti-

reſtitue : & on compte pour rien l'Uſurpation des Villes & des Provinces. Prendre un champ à un Particulier eſt un grand Péché : prendre un grand Païs à une Nation eſt une Action innocente & glorieuſe. Où ſont donc les Idées de Juſtice ? Dieu jugera-t-il ainſi ? *Exiſtimaſti iniquè quòd ero tui ſimilis ?* Doit-on moins être juſte en grand qu'en petit ? La Juſtice n'eſt-elle plus Juſtice, quand il s'agit des plus grands Intérêts ? Des millions d'Hommes qui compoſent une Nation, ſont-ils moins nos Fréres qu'un ſeul Homme ? N'aura-t-on aucun Scrupule de faire à des millions d'Hommes l'Injuſtice ſur un Païs entier, qu'on n'ôſeroit faire pour un Pré à un Homme ſeul ? Tout ce qui eſt pris par pure Conquête eſt donc pris très-injuſtement, & doit être reſtitué. Tout ce qui eſt pris dans une Guerre entrepriſe ſur un mauvais Fondement, eſt de même. Les Traités de Paix ne couvrent rien, lorſque vous êtes le plus fort, & que vous réduiſez vos

Voiſins

Voiſins à ſigner le Traité, pour éviter de plus grands Maux. Alors il ſigne comme un Particulier donne ſa Bourſe à un Voleur qui lui tient le Piſtolet ſur la Gorge.

LA Guerre que vous avez commencée mal-à-propos, & que vous avez ſoutenuë avec Succès, loin de vous mettre en Sûreté de Conſcience, vous engage non-ſeulement à la Reſtitution des Païs uſurpez, mais encore à la Réparation de tous les Dommages cauſez ſans Raiſon à vos Voiſins.

POUR les Traités de Paix, il faut les compter nuls, non-ſeulement dans les Choſes injuſtes que la Violence a fait paſſer, mais encore dans celles où vous pourriés avoir mêlé quelque Artifice & quelque Terme ambigu, pour vous en prévaloir dans les Occaſions favorables. Vôtre Ennemi eſt vôtre Frére: vous ne pouvez l'oublier ſans oublier l'Humanité. Il ne vous eſt jamais permis de lui faire du Mal, quand vous pouvez l'éviter ſans vous nuire: & vous ne pouvez jamais

chercher aucun Avantage contre lui que par les Armes, dans l'extrême Néceſſité. Dans les Traités, il ne s'agit plus d'Armes, ni de Guerre : il ne s'agit que de Paix, de Juſtice, d'Humanité, & de Bonne-Foi. Il eſt encore plus infame & plus criminel, de tromper dans un Traité de Paix avec un Peuple voiſin, que de tromper dans un Contract avec un Particulier. Mettre dans un Traité des Termes ambigus & captieux, c'eſt préparer des Semences de Guerre pour l'Avenir : c'eſt mettre des Caques de Poudre ſous les Maiſons où l'on habite.

DIRECTION XXVI.

QUAND il a été queſtion d'une Guerre, avez-vous d'abord examiné & fait examiner vôtre Droit, par les perſonnes les plus intelligentes, & les moins flatteuſes pour vous ? Vous êtes-vous défié des Conſeils de certains Miniſtres, qui ont intérêt de vous engager à la Guerre,

re, ou qui du moins cherchent à flatter vos Paſſions, pour tirer de vous dequoi contenter les leurs? Avez-vous cherché toutes les Raiſons qui pouvoient être contre vous? Avez-vous écouté favorablement ceux qui les ont approfondies? Vous êtes-vous donné le Tems de ſavoir les Sentimens de tous vos plus ſages Conſeillers, ſans les prévenir?

N'AVEZ-VOUS point regardé vôtre Gloire perſonnelle comme une Raiſon d'entreprendre quelque choſe, de peur de paſſer vôtre Vie ſans vous diſtinguer des autres Princes? Comme ſi les Princes pouvoient trouver quelque Gloire ſolide à troubler le Bonheur des Peuples, dont ils doivent être les Péres! Comme ſi un Pére de Famille pouvoit être eſtimable par les Actions qui rendent ſes Enfans malheureux! Comme ſi un Roi avoit quelque Gloire à eſpérer ailleurs que dans ſa Vertu, c'eſt-à-dire, dans ſa Juſtice, & dans le bon Gouvernement de ſon Peuple! N'avez-vous point cru que la Guerre étoit né-

ceſſaire, pour acquérir des Places qui étoient à vôtre Bienſéance, & qui feroient la Sûreté de vôtre Frontiére ? Etrange Régle ! Par les Convenances, on ira de proche en proche juſqu'à la Chine.

POUR la Sûreté d'une Frontiére, on la peut trouver, ſans prendre le Bien d'autrui. Fortifiez vos propres Places, & n'uſurpez point celles de vos Voiſins. Voudriez-vous qu'un Voiſin vous prît tout ce qu'il croiroit commode pour ſa Sûreté ? Vôtre Sûreté n'eſt point un Titre de Propriété pour le Bien d'autrui. La vraye Sûreté pour vous, c'eſt d'être juſte : c'eſt de conſerver de bons Alliez, par une Conduite droite & modérée : c'eſt d'avoir un Peuple nombreux, bien nourri, bien affectionné, & bien diſcipliné. Mais qu'y a-t-il de plus contraire à vôtre Sûreté, que de faire éprouver à vos Voiſins qu'ils n'en peuvent jamais trouver aucune avec vous, & que vous êtes toujours prêt à prendre ſur eux tout ce qui vous accommode ?

DIRECTION XXVII.

AVEZ-VOUS bien examiné ſi la Guerre dont il s'agiſſoit étoit néceſſaire à vos Peuples ? Peut-être ne s'agiſſoit-il que de quelque Prétention qui vous regardoit perſonnellement, vos Peuples n'y aïant aucun Intérêt réel. Que leur importe, que vous ayez une Province de plus ? Ils peuvent par Affection pour vous, ſi vous les traitez en Pére, faire quelque Effort pour vous aider à recueillir les Succeſſions d'Etat, qui vous ſont dûës légitimement. Mais pouvez-vous les accabler d'Impôts malgré eux, pour trouver les fonds néceſſaires à une Guerre qui ne leur eſt utile en rien ? Bien plus, ſuppoſé même que cette Guerre regarde préciſément l'Etat, vous avez dû regarder, ſi elle eſt plus utile que dommageable. Il faut comparer les Fruits qu'on en peut tirer, ou du moins les maux qu'on pourroit craindre ſi on ne la faiſoit pas, avec les inconvéniens qu'elle entraînera après elle.

TOU-

TOUTE Compenſation exactement faite, il n'y a preſque point de Guerre, même heureuſement terminée, qui ne faſſe beaucoup plus de Mal que de Bien à un Etat. On n'a qu'à conſidérer combien elle ruïne de Familles, combien elle fait périr d'Hommes, combien elle ravage & dépeuple de Païs, combien elle dérégle un Etat, combien elle y renverſe les Loix, combien elle autoriſe la Licence, combien il faudroit d'Années pour réparer ce que deux Ans de Guerre cauſent de Maux contraires à la bonne Politique dans un Etat. Tout Homme ſenſé, & qui agiroit ſans Paſſion, entreprendroit-il le Procès le mieux fondé ſelon les Loix, s'il étoit aſſuré, que ce Procès, même en le gagnant, feroit plus de Mal que de Bien à la nombreuſe Famille dont il eſt chargé?

CETTE juſte Compenſation des Biens & des Maux de la Guerre détermineroit toujours un bon Roi à éviter la Guerre, à cauſe de ſes funeſtes Suites: car, où ſont les Biens qui

qui puiſſent contrebalancer tant de Maux inévitables; ſans parler des Périls des mauvais Succès? Il ne peut y avoir qu'un ſeul Cas, où la Guerre, malgré tous ſes Maux devient néceſſaire. C'eſt ce Cas, où l'on ne pourroit l'éviter qu'en donnant trop de Priſe & d'Avantage à un Ennemi injuſte, artificieux, & trop puiſſant. Alors en voulant par Foibleſſe éviter la Guerre, on y tomberoit encore plus dangereuſement: on feroit une Paix, qui ne ſeroit pas une Paix & qui n'en auroit que l'Apparence trompeuſe. Alors, il faut malgré ſoi faire vigoureuſement la Guerre, par le Déſir ſincére d'une bonne & conſtante Paix. Mais, ce Cas unique eſt plus rare qu'on ne s'imagine: & ſouvent on le croit réel, qu'il eſt très-chimérique.

QUAND un Roi eſt juſte, ſincére, inviolablement fidéle à tous ſes Alliés, & puiſſant dans ſon Païs par un ſage Gouvernement, il a dequoi bien réprimer les Voiſins inquiets & injuſtes qui veulent l'attaquer. Il a l'A-

l'Amour de ſes Peuples, & la Confiance de ſes Voiſins. Tout le Monde eſt intéreſſé à le ſoutenir. Si ſa Cauſe eſt juſte, il n'a qu'à prendre toutes les Voyes les plus douces, avant que de commencer la Guerre. Il peut, étant déja puiſſamment armé, offrir de croire certains Voiſins neutres & deſintéreſſés, prendre quelque choſe ſur lui pour la Paix, éviter tout ce qui aigrit les Eſprits, & tenter toutes les Voyes d'Accommodement. Si tout cela eſt inutile, & ne ſert de rien, il en fera la Guerre avec plus de Confiance en la Protection de Dieu, avec plus de Zèle de ſes Sujets, avec plus de Secours de ſes Alliés. Mais, il arrivera très-rarement, qu'il ſoit réduit à faire la Guerre dans de telles Circonſtances. Les trois Quarts des Guerres ne s'engagent que par Hauteur, par Fineſſe, par Avidité, par Précaution.

DIRECTION XXVIII.

AVEZ-VOUS été fidèle à tenir Parole à vos Ennemis, pour les Capitulations, pour les Cartels, &c? Il y a les Loix de la Guerre qu'il ne faut pas moins religieuſement garder, que celles de la Paix. Lors même qu'on eſt en Guerre, il reſte un certain Droit des Gens, qui eſt le Fonds de l'Humanité même. C'eſt un Lien ſacré & inviolable entre les Peuples, que nulle Guerre ne peut rompre. Autrement, la Guerre ne ſeroit plus qu'un Brigandage inhumain, qu'une Suite perpétuelle de Trahiſons, d'Aſſaſſinats, d'Abominations, & de Barbaries. Vous ne devez faire à vos Ennemis, que ce que vous croyez qu'ils ont Droit de vous faire. Il y a les Violences & les Ruſes de Guerre, qui ſont réciproques, & auxquelles chacun s'attend. Pour tout le Reſte, il faut une Bonne-Foi & une Humanité entiére. Il n'eſt point permis de rendre Fraude pour Fraude.

Il n'eſt point permis, par exemple, de donner des Paroles en vûë d'en manquer, parce qu'on vous en a données, auxquelles on a manqué enſuite.

D'AILLEURS, pendant la Guerre entre deux Nations, indépendantes l'une de l'autre, la Couronne la plus noble, ou la plus puiſſante, ne doit point ſe diſpenſer de ſubir avec Egalité toutes les Loix communes de la Guerre. Un Prince, qui jouë avec un Particulier, ne doit pas moins obſerver que lui toutes les Loix du Jeu. Dès qu'il jouë avec lui, il devient ſon Egal, pour le Jeu ſeulement. Le Prince le plus élevé, & le plus puiſſant, doit ſe piquer d'être le plus fidéle à ſuivre toutes les Régles pour les Contributions qui mettent ſes Peuples à couvert des Captures, des Maſſacres, des Incendies; pour les Cartels, pour les Capitulations, &c.

DIRECTION XXIX.

IL ne ſuffit pas de regarder les Capitulations à l'égard des Ennemis : il faut encore les garder religieuſement à l'égard des Peuples conquis. Comme vous devez tenir Parole à la Garniſon d'une Ville priſe, & n'y faire aucune Supercherie ſur des Termes ambigus : tout de même, vous devez tenir Parole au Peuple de cette Ville & de ſes Dépendances. Qu'importe à qui vous ayez promis des Conditions pour ce Peuple ? Que ce ſoit à lui, ou à la Garniſon, tout cela eſt égal. Ce qui eſt certain, c'eſt que vous avez promis des Conditions pour ce Peuple : c'eſt à vous à les garder inviolablement. Qui pourra ſe fier à vous, ſi vous y manquez ? Qu'y aura-t-il de ſacré, ſi une Promeſſe ſi ſolemnelle ne l'eſt pas ? C'eſt un Contract fait avec ces Peuples, pour les rendre vos Sujets : commencerez-vous par violer vôtre Titre fondamental ? Ils ne vous doi-

vent Obéïſſance, que ſuivant ce Contract ; & ; ſi vous le violez, vous ne méritez plus qu'ils l'obſervent.

DIRECTION XXX.

PENDANT la Guerre, n'avez-vous point fait de maux inutiles à vos Ennemis ? Ces Ennemis ſont toujours Hommes, & toujours vos Fréres. Si vous êtes vrai Homme, vous ne devez leur faire que les Maux que vous ne pouvez vous diſpenſer de leur faire, pour vous garantir de ceux qu'ils vous préparent, & pour les réduire à une juſte Paix. N'avez-vous point inventé & introduit à pure Perte & par Paſſion ou par Hauteur, de nouveaux Genres d'Hoſtilités ? N'avez-vous point autoriſé des Ravages, des Incendies, des Sacriléges, des Maſſacres, qui n'ont décidé de rien ; ſans leſquels vous pouviez défendre vôtre Cauſe, & malgré leſquels vos Ennemis ont également continué leurs Efforts contre

tre vous ? Vous devez rendre Compte à Dieu & réparer, ſelon l'Etenduë de vôtre Pouvoir, tous les maux que vous avez autoriſés, & qui ont été faits ſans Néceſſité.

DIRECTION XXXI.

AVEZ-VOUS exécuté ponctuellement les Traités de Paix ? Ne les avez-vous jamais violés ſous de beaux Prétextes ? A l'égard des Articles des anciens Traités de Paix qui ſont ambigus, au lieu d'en tirer des Sujets de Guerre, il faut les interprêter par la Pratique qui les a ſuivis immédiatement. Cette Pratique immédiate eſt l'interprétation infaillible des Paroles. Les Parties, immédiatement après le Traité, s'entendoient elles-mêmes parfaitement : elles ſavoient mieux alors ce qu'elles avoient voulu dire, qu'on ne le peut ſavoir cinquante Ans après. Ainſi, la Poſſeſſion eſt déciſive à cet Egard-là ; & vouloir la troubler, c'eſt vouloir éluder ce qu'il y a de plus aſſuré, &

de plus inviolable dans le Genre-Humain. Pour donner quelque Conſiſtance au Monde, & quelque Sûreté aux Nations, il faut ſuppoſer par préférence à tout le Reſte, deux Points, qui ſont comme les deux Poles de la Terre entiére ; l'un, que tout Traité de Paix, juré entre deux Princes eſt inviolable à leur Egard, & doit toujours être pris ſimplement dans ſon Sens le plus naturel, & interprété par l'Exécution immédiate ; l'autre, que toute Poſſeſſion paiſible, & non interrompuë, depuis les Tems que la Juriſprudence demande pour les Preſcriptions les moins favorables, doit aquérir une Propriété certaine & légitime à celui qui a cette Poſſeſſion, quelque Vice qu'elle ait pu avoir dans ſon Origine. Sans ces deux Régles fondamentales, point de Repos, ni de Sûreté dans tout le Genre-Humain. Les avez-vous toujours ſuivies.

DIRECTION XXXII.

AVEZ-VOUS fait Juſtice au Mérite de tous les principaux Sujets, que vous pouviez mettre dans les Emplois ? En ne faiſant pas Juſtice aux Particuliers ſur leurs Biens comme ſur leurs Terres, ſur leurs Rentes, &c. Vous n'avez fait Tort qu'à ces Particuliers, & à leurs Familles. Mais, en ne comptant pour rien dans le choix des Hommes, ni la Vertu, ni les Talens, c'eſt à tout vôtre Etat, que vous avez fait une Injuſtice irréparable. Ceux que vous n'avez point choiſis pour les Places, n'ont rien perdu d'effectif, parce que ces Places n'auroient été pour eux, que des Occaſions dangereuſes pour leur Salut & pour leur Repos temporel : mais c'eſt tout vôtre Royaume que vous avez privé injuſtement d'un Secours que Dieu lui avoit préparé. Les Hommes d'un eſprit élevé & d'un Cœur droit, ſont plus rares qu'on ne ſau-

roit le croire. Il faudroit les aller chercher juſqu'au Bout du Monde : *Procul, & de ultimis Finibus Pretium ejus*, comme dit le Sage, de la Femme forte. Pourquoi avez-vous privé l'Etat du ſecours de ces Hommes ſupérieurs aux autres ? Vôtre Devoir n'étoit-il pas de choiſir pour les prémieres Places, les Prémiers Hommes ? N'étoit-ce pas-là vôtre principale Fonction ? Un Roi ne fait pas la Fonction de Roi, en réglant les Détails que d'autres qui gouvernent ſous lui pourroient régler. Sa Fonction eſſentielle eſt de faire ce que nul autre que lui ne peut faire. C'eſt de bien choiſir ceux qui exercent ſon autorité ſous lui : c'eſt de mettre chacun dans la Place qui lui convient ; & de faire tout dans l'Etat, non par lui-même, ce qui eſt impoſſible, mais en faiſant tout faire par des Hommes qu'il choiſit, qu'il anime, & qu'il redreſſe. Voilà la véritable Action de Roi. Avez-vous quitté tout le Reſte, que d'autres peuvent faire ſous vous, pour

vous

vous appliquer à ce Devoir eſſentiel, que vous ſeul pouvez remplir? Avez-vous eu Soin de jetter les Yeux ſur un certain Nombre de Gens cenſez & bien intentionnés, par qui vous puiſſiez être averti de tous les Sujets de chaque Profeſſion, qui s'élevent & qui ſe diſtinguent? Les avez-vous queſtionnés tous ſéparément, pour voir ſi leurs Témoignages ſur chaque Sujet ſeroient uniformes? Avez-vous eu la Patience d'examiner par ces divers Canaux, les Sentimens, les Inclinations, les Habitudes, la conduite de chaque Homme que vous pouvez placer? Avez-vous vû ces Hommes vous-même? Expédier des Détails dans un Cabinet où l'on ſe renferme ſans ceſſe, c'eſt dérober ſon plus précieux Tems à l'Etat. Il faut qu'un Roi voye, parle, écoute beaucoup de Gens; qu'il apprenne par ſon Expérience à étudier les Hommes, qu'il les connoiſſe par un fréquent Commerce & par un Accès libre.

Il y a deux Maniéres de les connoître.

noître. L'une eſt la Converſation. Si vous étudiez Bien les Hommes, ſans paroître néanmoins les étudier, la Converſation vous ſera beaucoup plus utile, que beaucoup de Travaux qu'on croiroit plus importans. Vous y remarquerez la légéreté, l'Indiſcrétion, la Vanité, l'Artifice des Hommes; leurs flatteries, leurs fauſſes Maximes. Les Princes ont un Pouvoir infini ſur ceux qui les approchent : & ceux qui les approchent ont une foibleſſe infinie en les approchant. La Vue des Princes réveille toutes les Paſſions & rouvre toutes les plaïes du Cœur. Si un Prince ſait profiter de cet Aſcendant, il ſentira bientôt les Foibleſſes de chaque Homme. L'autre Maniére d'éprouver les Hommes eſt de les mettre dans les Emplois ſubalternes, pour eſſayer s'ils ſeront propres aux Emplois Supérieurs. Suivez les Hommes dans les Emplois que vous leur confiez, ne les perdez jamais de Vûe, ſachez ce qu'ils ſont, faites leur rendre compte de ce que vous

leur

leur avez donné à faire. Voilà de quoi leur parler, quand vous les voïez : jamais vous ne manquerez de Sujet de Converſations. Vous verrez leur Naturel, par les Partis qu'ils ont pris d'eux-mêmes. Quelquefois, il eſt à propos de leur cacher vos Sentimens, pour découvrir les leurs. Demandez-leur Conſeil, & n'en prenez que ce qu'il vous plaira.

Telle eſt la vraye Fonction de Roi. L'avez-vous remplie ? N'avez-vous point négligé de connoître les Hommes, par Pareſſe d'Eſprit, par une Humeur qui vous rend particulier, par une Hauteur qui vous éloigne de la Société, par des Détails qui ne ſont que des Vetilles en comparaiſon de l'Etude des Hommes, enfin par des Amuſemens dans vôtre Cabinet, ſous Prétexte de Travail ſecret ? N'avez-vous point craint, & écarté les Sujets forts & diſtingués des autres ? N'avez-vous pas craint, qu'ils vous verroient de trop près, & pénétreroient trop dans vos Foibleſſes, ſi vous les approchiez de vôtre

tre Perſonne ? N'avez-vous pas craint qu'ils ne vous flatteroient pas, qu'ils contrediroient vos Paſſions injuſtes, vos Mauvais Goûts, vos Motifs bas & indécens ? N'avez-vous pas mieux aimé vous ſervir de certains Hommes intéreſſés & artificieux, qui vous flattent, qui ſont ſemblant de ne voir jamais vos Défauts, & qui applaudiſſent à toutes vos Fantaiſies ; ou bien de certains Hommes médiocres & ſouples, que vous dominez aiſément, que vous eſpérez éblouïr, qui n'ont jamais le Courage de vous réſiſter, & qui vous gouvernent d'autant plus, que vous ne vous défiez point de leur Autorité & que vous ne craignez point qu'ils paroiſſent d'un Génie ſupérieur au vôtre ? N'eſt-ce point par ces Motifs ſi corrompus, que vous avez rempli les principales Places d'Hommes foib'es ou dépravez ; & que vous avez laiſſé loin de vous tout ce qu'il y avoit de meilleur pour vous aider dans les grandes Affaires ? Prendre les Terres, les Charges & l'Argent d'autrui,

trui, n'eſt point une Injuſtice comparable à celle que je viens d'expliquer.

DIRECTION XXXIII.

N'AVEZ-VOUS point accoutumé vos Domeſtiques à une Dépenſe au-deſſus de leur Condition, & à des Récompenſes qui chargent l'Etat? Vos Valets-de-Chambre, vos Valets-de-Garde-Robe, &c. Ne vivent-ils pas comme des Seigneurs, pendant que les vrais Seigneurs languiſſent dans vôtre Anti-Chambre ſans aucun Bienfait; & que beaucoup d'autres des plus illuſtres Maiſons ſont dans le Fond des Provinces, réduits à cacher leur Miſére? N'avez-vous point autoriſé, ſous Prétexte d'orner vôtre Cour, le Luxe d'Habits, de Meubles, d'Equipages, & de Maiſons, de tous ces Officiers ſubalternes, qui n'ont ni Naiſſance, ni Mérite ſolide; & qui ſe croyent au-deſſus des Gens-de-Qualité, parce qu'ils vous parlent familiérement & qu'ils obtiennent

tiennent facilement des Graces? Ne craignez-vous pas trop leur Importunité? N'avez-vous point craint de les facher, plus que de manquer à la Juſtice? N'avez-vous pas été trop ſenſible aux vaines Marques de Zéle & d'attachement tendre pour votre Perſonne, qu'ils s'empreſſent de vous témoigner, pour vous plaire, & pour avancer leur Fortune? Ne les avez-vous pas rendus malheureux, en leur laiſſant concevoir des Eſpérances diſproportionnées à leur Etat & à vôtre Affection pour eux? N'avez-vous pas ruïné leurs Familles, en les laiſſant mourir ſans Récompenſe ſolide qui reſte à leurs Enfans, après que vous les avez laiſſé vivre dans un Faſte ridicule, qui a conſumé les grands Bienfaits qu'ils ont reçus de vous pendant leur Vie? N'en a-t'il pas été de même des autres Courtiſans, chacun ſelon ſon Degré? Ils ſucent pendant qu'ils vivent, le Royaume entier; en quelque Tems qu'ils meurent, ils laiſſent leurs Familles ruïnées. Vous leur donnez trop,

trop, & vous leur faites encore plus dépenſer. Ainſi, ceux qui ruïnent l'Etat, ſe ruïnent eux-mêmes. C'eſt vous, qui en êtes Cauſe, en aſſemblant autour de vous tant d'Hommes inutiles, faſtueux, diſſipateurs, & qui ſe font de leurs plus folles Diſſipations un Titre auprès de vous, pour vous demander de nouveaux Biens, qu'ils puiſſent encore diſſiper.

DIRECTION XXXIV.

N'AVEZ-VOUS point pris des Préventions contre quelqu'un, ſans avoir jamais examiné les Faits? C'eſt ouvrir la Porte à la Calomnie & aux faux-Rapports, ou du moins prendre témérairement les Préventious des Gens qui vous approchent, & en qui vous vous confiez. Il n'eſt point permis de n'écouter & de ne croire qu'un certain Nombre de Gens. Ils ſont certainement Hommes: & quand même ils ſeroient incorruptibles, du moins ils ne ſont pas

pas infaillibles. Quelque Confiance que vous ayez en leurs Lumiéres & en leur Vertu, vous êtes obligé d'examiner s'ils ne ſont point trompez par d'autres, & s'ils ne s'entêtent point. Toutes les fois que vous vous livrerez à un certain Nombre de Perſonnes, qui ſont liées enſemble par les mêmes Intérêts, ou par les mêmes Sentimens, vous vous expoſez volontairement à être trompé & à faire des Injuſtices. N'avez-vous point quelquefois fermé les Yeux à certaines Raiſons fortes, ou du moins n'avez-vous pas pris certains Partis rigoureux, dans le Doute, pour contenter ceux qui vous environnent & que vous craignez de fâcher ? N'avez-vous pas pris le Parti, ſur des Rapports incertains, d'écarter des Emplois des Gens qui ont des Talens, & un Mérite diſtingué ? On dit en ſoi-même : *Il n'eſt pas poſſible d'éclaircir ces Accuſations ; le plus ſûr eſt d'éloigner des Emplois cet Homme.* Mais, cette prétendue Précaution eſt le plus dangereux de tous

tous les Piéges. Par-là, on n'approfondit rien, & on donne aux Rapporteurs tout ce qu'ils prétendent. On juge le Fond ſans examiner; car, on exclut le Mérite, & on ſe laiſſe effaroucher contre toutes les Perſonnes que les Rapporteurs veulent rendre ſuſpectes. Qui dit un Rapporteur, dit un Homme qui s'offre pour faire ce Métier, qui s'inſinue par cet horrible Métier, & qui par conſéquent eſt manifeſtement indigne de toute Créance. Le croire, c'eſt vouloir s'expoſer à égorger l'Innocent. Un Prince qui prête l'Oreille aux Rapporteurs de Profeſſion, ne mérite de connoître ni la Vérité, ni la Vertu. Il faut chaſſer & confondre ces Peſtes de Cour. Mais comme il faut être averti, le Prince doit avoir d'Honnêtes-Gens, qu'il oblige, malgré eux, à veiller, à obſerver, à ſavoir ce qui ſe paſſe, & à l'en avertir ſecretement. Il doit choiſir pour cette Fonction les Gens à qui elle répugne davantage, & qui ont le plus d'Horreur pour

le Métier infame de rapporter. Ceux-ci ne l'avertiront que des faits véritables & importans : ils ne lui diront point toutes les Bagatelles qu'il doit ignorer, & ſur leſquelles il doit être commode au Public. Du moins, ils ne lui donneront les Choſes douteuſes, que comme douteuſes : & ce ſera à lui à les approfondir, ou à ſuſpendre ſon Jugement ſi elles ne peuvent être éclaircies.

DIRECTION XXXV.

N'AVEZ-VOUS point trop répandu de Bienfaits ſur vos Miniſtres, ſur vos favoris, & ſur leurs Créatures, pendant que vous avez laiſſé languir dans le beſoin des Perſonnes de Mérite, qui ont long-tems ſervi & qui manquent de Protection ? D'ordinaire, le grand Défaut des Princes eſt d'être foibles, mous, & inapliqués. Ils ne ſont preſque jamais déterminez par le Mérite, ni par les vrais Défauts des Gens. Le Fond des choſes n'eſt pas ce qui les tou-

touche : leur Déciſion, d'ordinaire, vient de ce qu'ils n'oſent refuſer ceux qu'ils ont l'Habitude de voir & de croire. Souvent ils les ſouffrent avec Impatience, & ne laiſſent pourtant pas de demeurer ſubjugués. Ils voyent les Défauts de ces Gens-là, & ſe contentent de les voir. Ils ſe ſavent bon gré de n'en être pas les Dupes ; après-quoi ils les ſuivent aveuglément. Ils leur ſacrifient le Mérite, l'Innocence, les Talens diſtingués, & les plus longs Services. Quelquefois ils écouteront favorablement un Homme qui ôſera leur parler contre ces Miniſtres, ou ces Favoris, & ils verront des Faits clairement vérifiés. Alors ils gronderont, & feront entendre à ceux qui auront oſé parler, qu'ils ſeront ſoutenus contre le Miniſtre, ou contre le Favori. Mais bientôt le Prince ſe laſſe de protéger celui qui ne tient qu'à lui ſeul. Cette Protection lui coûte trop dans le Détail : & de peur de voir un Viſage mécontent dans la Perſonne du Miniſtre, l'Hon-

nête-Homme, par qui l'on avoit ſçû la Vérité, ſera abondonné à ſon Indignation. Après cela, méritez-vous d'être averti ? Pouvez-vous eſpérer de l'être ? Quel eſt l'Homme ſage qui oſera aller droit à vous, ſans paſſer par le Miniſtre, dont la Jalouſie eſt implacable ? Ne méritez-vous pas de ne plus voir que par ſes Yeux ? N'êtes-vous pas livré à ſes Paſſions les plus injuſtes, & à ſes Préventions les plus déraiſonnables ? Vous laiſſez-vous quelque Reméde contre un ſi grand Mal ?

DIRECTION XXXVI.

NE vous laiſſez-vous point éblouïr par certains Hommes vains, hardis & qui ont l'Art de ſe faire valoir ; pendant que vous négligez & laiſſez loin de vous le Mérite ſimple, modeſte, timide & caché ? Un Prince montre la Groſſiéreté de ſon Goût lorſqu'il ne ſait pas diſcerner combien ces Eſprits ſi hardis, & qui ont l'Art d'impoſer, ſont ſuperficiels

&

& pleins de Défauts mépriſables. Un Prince ſage & pénétrant n'eſtime, ni les Eſprits évaporés, ni les grands Parleurs, ni ceux qui décident d'un Ton de Confiance, ni les Critiques dédaigneux, ni les Mocqueurs qui tournent tout en Plaiſanterie. Il mépriſe ceux qui trouvent tout facile, qui applaudiſſent à tout ce qu'il veut, qui ne conſultent que ſes Yeux, ou le Ton de ſa Voix, pour deviner ſa Penſée, & pour l'aprouver. Il recule loin des Emplois de Confiance, ces Hommes qui n'ont que des Dehors ſans Fond. Au contraire, il cherche, il prévient, il attire à ſoi les Perſonnes judicieuſes & ſolides, qui n'ont aucun Empreſſement, qui ſe défient d'elles-mêmes, qui craignent les Emplois, qui promettent peu & qui tâchent de faire beaucoup, qui ne parlent guères & qui penſent toujours, qui parlent d'un Ton douteux, & qui ſavent contredire avec Reſpect.

DE tels Sujets demeurent ſouvent obſcurs dans les Places inférieures, pen-

pendant que les premiéres ſont occupées par des Hommes groſſiers & hardis, qui ont impoſé au Prince, & qui ne ſervent qu'à montrer combien il manque de Diſcernement. Tandis que vous négligerez de chercher le Mérite caché, & de réprimer les Gens empreſſés & dépourvus des Qualités ſolides, vous ſerez reſponſable devant Dieu de toutes les Fautes qui ſeront faites par ceux qui agiront ſous vous. Le Métier d'adroit Courtiſan perd tout dans un Etat. Les Eſprits les plus courts & les plus corrompus, ſont ſouvent ceux qui apprennent le mieux cet indigne Métier. Ce Métier gâte tous les autres : le Médecin néglige la Médecine : le Prélat oublie les Devoirs de ſon Miniſtére ; le Général d'Armée ſonge bien plus à faire ſa Cour, qu'à défendre l'Etat : l'Ambaſſadeur négocie bien plus pour ſes propres Intérêts à la Cour de ſon Maître, qu'il ne négocie pour les Intérêts de ſon Maître à la Cour où il eſt envoyé. L'Art de faire ſa Cour

gâte

gâte les Hommes de toutes les Professions & étouffe le vray Mérite.

RABAISSEZ donc ces Hommes, dont tout le Talent ne consiste qu'à plaire, qu'à flatter, qu'à éblouïr, qu'à s'insinuer pour faire Fortune. Si vous y manquez, vous remplirez indignement vos Places, & le vray Mérite demeurera toujours en arriére. Vôtre Devoir est de reculer ceux qui s'avancent trop, & d'avancer ceux qui demeurent reculés en faisant leur Devoir.

DIRECTION XXXVII.

ET DERNIERE.

N'AVEZ-VOUS point entassé trop d'Emplois sur la Tête d'un seul Homme, soit pour contenter son Ambition, soit pour vous épargner la Peine d'avoir beaucoup de Gens à qui vous soyez obligé de parler? Dès qu'un Homme est l'Homme-à-la-Mode, on lui donne tout, on voudroit qu'il fit lui seul toutes Choses.

ſes. Ce n'eſt pas qu'on l'aime, car on n'aime rien : ce n'eſt pas qu'on s'y fie ; car on ſe défie de la Probité de tout le Monde : ce n'eſt pas qu'on le trouve parfait : car on eſt ravi de le critiquer ſouvent : mais, c'eſt qu'on eſt pareſſeux & ſauvage. On ne veut point avoir à compter avec tant de gens. Pour en voir moins & pour n'être point obſervé de près par tant de Perſonnes, on fera faire à un ſeul Homme ce que quatre auroient grand Peine à bien faire. Le Public en ſouffre, les Expéditons languiſſent ; les Surpriſes & les Injuſtices ſont plus fréquentes & plus irrémédiables. L'Homme eſt accablé & ſeroit bien faché de ne l'être pas. Il n'a le Tems, ni de penſer, ni d'approfondir, ni de faire des Plans, ni d'étudier les Hommes dont il ſe ſert : il eſt toujours entraîné au Jour la Journée, par un Torrent de Détail à expédier.

D'AILLEURS cette Multitude d'Emplois ſur une ſeule Tête, ſouvent aſſez foible, exclud tous les meilleurs

meilleurs Sujets, qui pourroient ſe former & faire de grandes Choſes. Tout Talent demeure étouffé. La Pareſſe du Prince en eſt la vraye Cauſe. Les plus petites Raiſons décident ſur les grandes Affaires. De-là naiſſent des Injuſtices innombrable. *Pauca de te*, diſoit Saint Auguſtin au Comte Boniface, *ſed multa propter te.* Peut-être ferez-vous peu de Mal par vous-même ; mais il s'en fera d'infinis par votre Autorité miſe en mauvaiſes Mains.

FIN.

SUPPLÉMENT,

OU

ADDITION

AUX

DIRECTIONS PRECEDENTES XXV-XXX,

Concernant en particulier, non-ſeulement le Droit légitime, mais même la Néceſſité indiſpenſable de former des Alliances, tant offenſives que deffenſives, contre une Puiſſance ſupérieure, juſtement redoutable aux autres, & tendant manifeſtement à la Monarchie Univerſelle.

LEs ETATS Voiſins les uns des autres ne ſont pas ſeulement obligés à ſe traiter mutuellement

ment ſelon les Régles de la Juſtice & de la Bonne-Foi; mais ils doivent encore pour leur Sûreté particuliére, autant que pour l'Intérêt commun, faire une Eſpéce de Société & de République générale.

IL faut compter, qu'à la longue, la plus grande puiſſance prévaut toujours & renverſe les autres, ſi les autres ne ſe réuniſſent point pour faire le Contre-Poids. Il n'eſt pas permis d'eſpérer parmi les Hommes, qu'une Puiſſance ſupérieure demeure dans les Bornes d'une exacte Modération; & qu'elle ne veuille dans ſa Force, que ce qu'elle pourroit obtenir dans ſa plus grande foibleſſe. Quand même un Prince ſeroit aſſez parfait, pour faire un Uſage ſi merveilleux de ſa Proſpérité, cette Merveille finiroit avec ſon Régne. L'Ambition naturelle des Souverains, les Flatteries de leurs Conſeillers, & la Prévention des Nations entiéres, ne permettent pas de croire, qu'une Nation qui peut ſubjuguer les au-

tres, s'en abſtienne pendant des Siécles entiers. Un Régne où éclateroit une Juſtice ſi extraordinaire, ſeroit l'Ornement de l'Hiſtoire, & un Prodige qu'on ne peut plus revoir.

IL faut donc compter ſur ce qui eſt réel & Journalier, qui eſt, que chaque Nation cherche à prévaloir ſur toutes les autres qui l'environnent. Chaque Nation eſt donc obligée à veiller ſans ceſſe, pour prévenir l'exceſſif Aggrandiſſement de chaque Voiſin, pour ſa Sûreté propre. Empêcher le Voiſin d'être trop puiſſant, ce n'eſt point faire un Mal: c'eſt ſe garantir de la Servitude, & en garantir ſes autres Voiſins. En un mot, c'eſt travailler à la Liberté, à la Tranquillité, au Salut public. Car l'Aggrandiſſement d'une Nation au-de-là d'une certaine Borne, change le Syſtême général de toutes les Nations qui ont Rapport à celle-là. Par exemple, toutes les Succeſſions qui ſont entrées dans la Maiſon de Bourgogne,

puis

puis celles qui ont élevé la Maiſon d'Autriche, ont changé la Face de toute l'Europe. Toute l'Europe a dû craindre la *Monarchie Univerſelle* ſous CHARLES-QUINT; ſur-tout après que FRANÇOIS I. eut été défait & pris à Pavie. Il eſt certain qu'une Nation qui n'avoit rien à démêler directement avec l'Eſpagne, ne laiſſoit pas alors d'être en Droit, pour la Liberté publique, de prévenir cette Puiſſance rapide qui ſembloit prête à tout engloutir.

LES Particuliers ne ſont pas en Droit de s'oppoſer de même à l'Accroiſſement des Richeſſes de leurs Voiſins : parce qu'on doit ſuppoſer que cet Accroiſſement d'autrui ne peut être leur Ruïne. Il y a des Loix écrites, & des Magiſtrats pour réprimer les Injuſtices & les Violences entre les Familles inégales en Biens. Mais pour les Etats, ils ne ſont pas de même. Le trop grand Accroiſſement d'un ſeul peut être la Ruïne & la Servitude de tous les Autres qui ſont ſes Voiſins : il n'y a,

ni Loix écrites, ni Juges établis, pour ſervir de Barriére contre les invaſions du plus puiſſant. On eſt toujours en Droit de ſuppoſer, que le plus puiſſant, à la longue, ſe prévaudra de ſa Force, quand il n'y aura plus d'autre Force à-peu-près égale qui puiſſe l'arréter. Ainſi, chaque Prince eſt en Droit & en Obligation de prévenir dans ſon Voiſin cet Accroiſſement de Puiſſance, qui jetteroit ſon Peuple & tous les autres Peuples voiſins, dans un Danger prochain de Servitude ſans Reſſource.

PAR exemple, PHILIPPE II. Roi d'Eſpagne, après avoir conquis le Portugal, veut ſe rendre Maître de l'Angleterre. Je ſai bien que ſon Droit étoit mal fondé; car il n'en avoit que par la Reine MARIE ſa Femme, morte ſans enfans. ELIZABETH, illégitime, ne devoit point régner. La Couronne appartenoit à MARIE STUART, & à ſon Fils. Mais, enfin, ſuppoſé que le Droit de PHILIPPE II. eut été inconteſta-

teſtable, l'Europe entiére auroit eu Raiſon néanmoins de s'oppoſer à ſon Etabliſſement en Angleterre : car ce Roïaume ſi puiſſant, ajouté à ſes Etats d'Eſpagne, d'Italie, de Flandres, des Indes Orientales & Occidentales, le mettoit en Etat de faire la Loi, ſur-tout par ſes forces maritimes, à toutes les autres Puiſſances de la Chrétienté. Alors, *ſummum Jus, ſumma Injuria.* Un Droit particulier de Succeſſion, ou de Donation, devoit céder à la Loi naturelle de la Sûreté de tant de Nations. En un mot, tout ce qui renverſe l'Equilibre, & qui donne le coup déciſif pour la Monarchie univerſelle, ne peut être juſte, quand même il ſeroit fondé ſur des Loix écrites dans un Païs particulier. La raiſon en eſt que ces Loix, écrites chez un Peuple, ne peuvent prévaloir ſur la Loi Naturelle de la Liberté & de la Sûreté commune, gravée dans le Cœur de tous les autres Peuples du Monde. Quand une puiſſance monte à un Point, que toutes les autres

Puiſſances voiſines enſemble ne peuvent plus lui réſiſter, toutes ces autres ſont en droit de ſe liguer, pour prévenir cet Accroiſſement, après lequel il ne ſeroit plus Tems de défendre la liberté commune. Mais pour faire légitimement ces ſortes de Ligues, qui tendent à prévenir un trop grand Accroiſſement d'un Etat, il faut que le Cas ſoit véritable & preſſant : il faut ſe contenter d'une Ligue défenſive, ou du moins, ne la faire offenſive, qu'autant que la juſte & néceſſaire Défenſe ſe trouvera renfermée dans les Deſſeins d'une Aggreſſion. Encore même faut-il toujours dans les Traités de Ligues offenſives, poſer des Bornes préciſes, pour ne détruire jamais une Puiſſance, ſous prétexte de la modérer.

CETTE Attention à maintenir une Eſpéce d'Egalité, & d'Equilibre, entre les Nations voiſines, eſt ce qui en aſſure le repos commun. A cet Egard, toutes les Nations voiſines, & liées par le Commerce ſont un

un grand Corps, & une eſpéce de Communauté. Par exemple, la Chrétienté fait une Eſpéce de République générale, qui a ſes Intérêts, ſes Craintes, les Précautions à obſerver. Tous les Membres qui compoſent ce grand Corps, ſe doivent les uns aux autres pour le Bien commun, & ſe doivent encore à eux-mêmes pour la Sûreté de la Patrie, de prévenir tout Progrès de quelqu'un des Membres qui renverſeroit l'Equilible, & qui ſe tourneroit à la Ruïne inévitable de tous les autres Membres du même Corps. Tout ce qui change ou altére ce Syſtême général de l'Europe eſt trop dangereux, & traîne après ſoi des Maux infinis.

TOUTES les Nations voiſines ſont tellement liées par leurs Intérêts les unes aux autres, & au Gros de l'Europe, que les moindres Progrès particuliers peuvent altérer ce Syſtême général, qui fait l'Equilibre, & qui peut ſeul faire la Sûreté publique. Otez une Pierre d'une Voute, tout l'Edi-

l'Edifice tombe, parce que toutes les Pierres ſe ſoûtiennent en s'entre-pouſſant.

L'HUMANITE' met donc un Devoir mutuel de Défenſe du Salut commun, entre les Nations voiſines, contre un Etat voiſin qui devient trop puiſſant, comme il y a des Devoirs mutuels entre les Concitoyens pour la Liberté de la Patrie. Si le Citoyen doit beaucoup à ſa Patrie dont il eſt Membre, chaque Nation doit à plus forte raiſon bien davantage au Repos & au Salut de la République univerſelle dont elle eſt Membre, & dans laquelle ſont renfermées toutes les Patries des Particuliers.

LES Ligues défenſives ſont donc juſtes & néceſſaires, quand il s'agit véritablement de prévenir une trop grande Puiſſance, qui ſeroit en Etat de tout envahir. Cette Puiſſance ſupérieure n'eſt donc pas en Droit de rompre la Paix avec les autres Etats inférieurs, préciſément à cauſe de leur Ligue défenſive; car ils ſont en Droit & en Obligation de la faire.

POUR

POUR une Ligue offenſive, elle dépend des Circonſtances. Il faut qu'elle ſoit fondée ſur des Infractions de Paix, ou ſur la Détention de quelques Pays des Alliés, ou ſur la Certitude de quelqu'autre fondement ſemblable. Encore même faut-il toujours, comme je l'ai déja dit (*), borner de tels Traités à des Conditions qui empêchent ce qu'on voit; c'eſt qu'une Nation ſe ſert de la Néceſſité d'en rabattre une autre qui aſpire à la Tirannie univerſelle, pour y aſpirer elle-même à ſon Tour. L'Habileté, auſſi-bien que la Juſtice & la Bonne-Foi, en faiſant des Traités d'Alliance, eſt de les faire très-précis, très-éloignés de toutes Equivoques, & exactement bornés à un certain Bien que vous en voulez tirer prochainement. Si vous n'y prenez garde, les Engagemens que vous prenez ſe tourneront contre vous, en abbattant trop vos Ennemis & en élevant trop votre Allié.

Il

(*) *Voyez ci-deſſus pages* 80. *&* 81.

Il vous faudra, ou ſouffrir ce qui vous détruit, ou manquer à vôtre Parole ; choſes preſque également funeſtes.

CONTINUONS à raiſonner ſur ces Principes, en prenant l'Exemple particulier de la Chrétienté, qui eſt le plus ſenſible pour nous.

Il n'y a que quatre ſortes de Syſtêmes. Le premier eſt d'être abſolument ſupérieur à toutes les autres Puiſſances, même réünies : c'eſt l'Etat des Romains, & celui de CHARLEMAGNE. Le ſecond eſt d'être dans la Chrétienté la Puiſſance ſupérieure aux autres, qui ſont néanmoins à-peu-près le Contre-Poids, en ſe réüniſſant. Le troiſiéme eſt d'être une Puiſſance inférieure à une autre, mais qui ſe ſoutient, par ſon Union avec tous les Voiſins, contre cette Puiſſance prédominante. Enfin la quatriéme eſt d'une Puiſſance à-peu-près égale à une autre, qui tient tout en Paix par cette Eſpéce d'Equilibre, qu'elle garde ſans Ambition & de Bonne-Foi.

L'E-

L'ETAT des Romains & de CHARLEMAGNE n'eſt point un Etat qu'il vous ſoit permis de deſirer. I. Parce que pour y arriver, il faut commettre toutes Sortes d'Injuſtices & de Violences : il faut prendre ce qui n'eſt point à vous, & le prendre par des Guerres abominables dans leur Etendue. II. Ce deſſein eſt très-dangereux : ſouvent les Etats périſſent par ces folles Ambitions. III. Ces Empires immenſes, qui ont fait tant de Maux en ſe formant, en ſont bientôt après d'autres encore plus effroyables, en tombant par terre. La premiére Minorité, ou le premier Régne foible, ébranle les trop grandes Maſſes, & ſépare des Peuples, qui ne ſont encore accoutumés, ni au Joug, ni à l'Union mutuelle. Alors, quelles Diviſions, quelles Confuſions, quelles Anarchies irrémédiables ! On n'a qu'à ſe ſouvenir des Maux qu'ont faits en Occident la Chûte ſi promte de l'Empire de CHARLEMAGNE, & en Orient le Renverſement de celui d'ALEXANDRE,

DRE dont les Capitaines firent encore plus de Maux pour partager ſes Dépouilles, qu'il n'en avoit fait lui-même en ravageant l'Aſie. Voilà donc le Syſtême le plus éblouïſſant, le plus flatteur & le plus funeſte pour ceux-mêmes qui viennent à bout de l'exécuter.

LE ſecond Syſtême eſt d'une Puiſſance ſupérieure à toutes les autres, qui ſont contre elle à peu près l'Equilibre. Cette Puiſſance ſupérieure a l'Avantage contre les autres d'être toute réünie, toute ſimple, toute abſolue dans ſes Ordres, toute certaine dans ſes Meſures. Mais, à la longue, ſi elle ne ceſſe de réünir contre elle les autres en en excitant la Jalouſie, il faut qu'elle ſuccombe. Elle s'épuiſe, elle eſt expoſée à beaucoup d'Accidens internes & imprévus, ou les Attaques du dehors peuvent la renverſer ſoudainement. De plus, elle s'uſe pour rien, & fait des Efforts ruïneux pour une Supériorité, qui ne lui donne rien d'effectif, & qui l'expoſe à toutes ſortes de

Des-

Deshonneurs & de Dangers. De tous les Etats, c'eſt certainement le plus mauvais : d'autant plus qu'il ne peut jamais aboutir dans ſa plus étonnante Proſpérité, qu'à paſſer dans le premier Syſtême, que nous avons déja reconnu injuſte & pernicieux.

LE troiſiéme Syſtême eſt d'une Puiſſance inférieure à une autre, mais enſorte que l'inférieure, unie au Reſte de l'Europe, fait l'Equilibre contre la ſupérieure, & la Sûreté de tous les autres moindres Etats. Ce Syſtême a ſes Incommodités & ſes Inconvéniens ; mais il riſque moins que le précédent : parce qu'on eſt ſur la Défenſive, qu'on s'épuiſe moins, qu'on a des Alliés, & qu'on n'eſt point d'ordinaire dans cet Etat d'Infériorité, dans l'aveuglement & dans la Préſomption inſenſée qui menace de Ruïne ceux qui prévalent. On voit preſque toujours, qu'avec un peu de Tems, ceux qui avoient prévalu, s'uſent & commencent à décheoir. Pourvû que cet Etat inférieur ſoit ſage, modéré, ferme dans

ſes

ſes Alliances, précautionné pour ne leur donner aucun Ombrage, & pour ne rien faire que par leur Avis, pour l'Intérêt commun, il occupe cette Puiſſance ſupérieure juſqu'à ce qu'elle baiſſe.

LE quatriéme Syſtême eſt d'une Puiſſance à peu près égale à une autre, avec laquelle elle fait l'Equilibre pour la Sûreté publique. Etre dans cet Etat, & n'en vouloir point ſortir par Ambition, c'eſt l'Etat le plus ſage & le plus heureux. Vous êtes l'Arbitre commun. Tous vos Voiſins ſont vos Amis : du moins, ceux qui ne le ſont pas, ſe rendent par-là ſuſpects à tous les autres. Vous ne faites rien, qui ne paroiſſe fait pour vos Voiſins auſſi-bien que pour vos Peuples. Vous vous fortifiez tous les jours. Et, ſi vous parvenez, comme cela eſt preſque infaillible à la longue par un ſage Gouvernement, à avoir plus de Forces intérieures, & plus d'Alliances au-dehors que la Puiſſance jalouſe de la vôtre, alors il faut s'affermir de plus en plus dans cette

ſage

ſage Modération qui vous borne à entretenir l'Equilibre & la Sûreté commune. Il faut toujours ſe ſouvenir des Maux que coutent au-dedans & au-dehors de ſon Etat les grandes Conquêtes ; du Riſque qu'il y a à les entreprendre ; qu'elles ſont ſans Fruit ; & enfin de la Vanité, de l'Inutilité, du peu de Durée des grands Empires, & des Ravages qu'ils cauſent en tombant.

MAIS comme il n'eſt pas permis d'eſpérer qu'une Puiſſance ſupérieure à toutes les autres, demeure longtems ſans abuſer de cette Supériorité, un Prince, bien ſage & bien juſte, ne doit jamais ſouhaiter de laiſſer à ſes Succeſſeurs, qui ſeront, ſelon toutes les Apparences, moins modérés que lui, cette continuelle & violente Tentation d'une Supériorité trop déclarée. Pour le Bien même de ſes Succeſſeurs & de ſes Peuples, il doit ſe borner à une Eſpéce d'Egalité. Il eſt vrai qu'il y a deux ſortes de Supériorités. L'une extérieure, qui conſiſte en Etendue de Terres, en Places fortifiées,

en Paſſages pour entrer dans les Terres de ſes Voiſins, &c. Celle-là ne fait que cauſer des Tentations, auſſi funeſtes à ſoi-même qu'à ſes Voiſins; qu'exciter la Haine, la Jalouſie, & les Ligues. L'autre eſt intérieure & ſolide. Elle conſiſte dans un Peuple plus nombreux, mieux diſcipliné, plus appliqué à la Culture des Terres & aux Arts néceſſaires. Cette Supériorité d'ordinaire eſt facile à acquérir, ſûre, à l'Abri de l'Envie & des Ligues; plus propre même que les Conquêtes & que les Places fortes, à rendre un Peuple invincible. On ne ſauroit donc trop chercher cette ſeconde Supériorité, ni trop éviter la premiére, qui n'a qu'un faux Eclat.

Achevé de tranſcrire, à la Haye le 30. *de Mai* 1720, *après une Copie faite ſur une qui ſortoit de l'Hôtel de Beauvilliers.*

FIN.

AUTRE

AUTRE SUPPLÉMENT,

Contenant diverſes Maximes de ſaine Politique & de ſage Adminiſtration, tirées, tant des autres Ecrits de Mr. de Cambrai, que de ſes ſimples Converſations.

TOUTES les Nations de la Terre ne ſont que les différentes Familles d'une même République, dont Dieu eſt le Pere commun. La Loi Naturelle & Univerſelle, ſelon laquelle il veut que chaque Famille ſoit gouvernée, eſt de préférer le Bien public à l'Intérêt particulier.

SI les Hommes ſuivoient exactement cette Loi Naturelle, chacun feroit, & par Raiſon & par Amitié, ce qu'il ne fait à preſent que par Crainte, ou par Intérêt. Mais les Paſſions malheureuſement nous aveuglent, nous corrompent, & nous empêchent ainſi de connoître & d'aimer cette grande & ſage Loi. Il a fallu l'expliquer & la faire éxécuter par des Loix Civiles; & par conſéquent établir une Autorité ſuprême, qui jugeât en dernier Reſſort, & à laquelle tous les Hommes puſſent avoir recours, comme à la Source de l'Unité Politique & de l'Ordre Civil. Autrement il y auroit autant de Gouvernemens arbitraires qu'il y a de Têtes.

L'AMOUR du Peuple, le Bien Public, l'Intérêt général de la Société, eſt donc la Loi immuable & univerſelle des Souverains. Cette Loi eſt antérieure à tout Contract. Elle eſt fondée ſur la Nature même. Elle eſt la Source & la Régle ſûre de toutes les autres Loix. Celui qui gouverne,

verne, doit être le premier & le plus obéïſſant à cette Loi primitive. Il peut tout ſur les Peuples; mais cette Loi doit pouvoir tout ſur lui. Le Pére commun de la grande Famille ne lui a confié ſes Enfans que pour les rendre heureux. Il veut qu'un ſeul Homme ſerve, par ſa Sageſſe, à la Félicité de tant d'Hommes; & non que tant d'Hommes ſervent par leur Miſére à flatter l'Orgueil d'un ſeul. Ce n'eſt point pour lui-même que Dieu l'a fait Roi. Il ne l'eſt que pour être l'Homme des Peuples: & il n'eſt digne de la Royauté qu'autant qu'il s'oublie réellement lui-même pour le Bien Public.

LE Deſpotiſme tirannique des Souverains eſt un attentat ſur les Droits de la Fraternité Humaine. C'eſt renverſer la grande & ſage Loi de la Nature, dont ils ne doivent être que les Conſervateurs. Le Deſpotiſme de la Multitude eſt une Puiſſance folle & aveugle, qui ſe forcéne contre elle-même. Un Peuple, gâté par une Liberté exceſſive, eſt le plus inſupportable

portable de tous les Tirans. La Sageſſe de tout Gouvernement, quel qu'il ſoit, conſiſte à trouver le juſte Milieu entre ces deux Extrémités affreuſes, dans une Liberté modérée par la ſeule Autorité des Loix. Mais les Hommes aveugles & ennemis d'eux-mêmes ne ſauroient ſe borner à ce juſte Milieu.

TRISTE Etat de la Nature-Humaine! Les Souverains, jaloux de leur Autorité, veulent toujours l'étendre. Les Peuples, paſſionnés pour leur Liberté, veulent toujours l'augmenter. Il vaut mieux cependant ſouffrir, pour l'Amour de l'Ordre, les Maux inévitables dans tous les Etats, même les plus réglés, que de ſecouër le Joug de toute Autorité, en ſe livrant ſans ceſſe aux Fureurs de la Multitude, qui agit ſans Régle & ſans Loi. Quand l'Autorité Souveraine eſt donc une fois fixée, par les Loix fondamentales, dans un ſeul, dans peu, ou dans pluſieurs, il faut en ſupporter les Abus, ſi l'on ne peut y remédier par des Voyes compatibles avec l'Ordre.

TOUTES ces ſortes de Gouvernemens ſont néceſſairement imparfaits, puis qu'on ne peut confier l'Autorité Suprême qu'à des Hommes. Et toutes Sortes de Gouvernement ſont bonnes, quand ceux qui gouvernent, ſuivent la grande Loi du Bien Public. Dans la Théorie, certaines Formes paroiſſent meilleures que d'autres, mais, dans la Pratique, la Foibleſſe ou la Corruption des Hommes, ſujets aux mêmes Paſſions, expoſent tous les Etats à des Inconvéniens à-peu-près égaux. Deux ou trois Hommes entraînent toujours le Monarque, ou le Sénat.

ON ne trouvera donc pas le Bonheur de la Société Humaine, en changeant & en bouleverſant les Formes déja établies : mais, en inſpirant aux Souverains, que la Sûreté de leur Empire dépend du Bonheur de leurs Sujets ; & aux Peuples, que leur ſolide & vrai Bonheur demande la Subordination. La Liberté ſans Ordre eſt un Libertinage, qui attire le Deſpotiſme. L'Ordre

ſans

ſans la Liberté eſt un Eſclavage, qui ſe perd dans l'Anarchie.

D'UN Côté, on doit apprendre aux Princes, que le Pouvoir ſans Bornes eſt une Frénéſie, qui ruïne leur propre Autorité. Quand les Souverains s'accoutument à ne connoître d'autres Loix que leurs Volontés abſoluës, ils ſappent le Fondement de leur Puiſſance. Il viendra une Révolution ſoudaine & violente, qui, loin de modérer leur Autorité exceſſive, l'abbatra ſans Reſſource.

D'UN autre Côté, on doit enſeigner aux Peuples, que les Souverains étant expoſez aux Haines, aux Jalouſies, aux Bévûës involontaires, qui ont des Conſéquences affreuſes, mais imprévûës, il faut plaindre les Rois, & les excuſer. Les Hommes ſont à la vérité malheureux d'avoir à être gouvernez par un Roi, qui n'eſt qu'un Homme ſemblable à eux : car il faudroit des Dieux, pour redreſſer les Hommes. Mais les Rois ne ſont pas moins infortunés, n'étant qu'Hommes; c'eſt-à-dire, foibles & impar-

imparfaits, d'avoir à Gouverner cette Multitude innombrable d'Hommes corrompus & trompeurs.

PAR ces Maximes, également convenables à tous les Etats, & en conſervant ainſi la Subordination des Rangs, on peut concilier la Liberté du Peuple avec l'Obéïſſance dûë aux Souverains, & rendre les Hommes tout enſemble bons Citoyens & fidéles Sujets, ſoumis ſans être eſclaves, & libres ſans être effrénés. Le pur Amour de l'Ordre eſt la Source de toutes les Vertus Politiques, auſſi-bien que de toutes les Vertus Divines.

» ENFANT DE ST. LOUÏS «, diſoit le ſage & pieux Prélat à ſon illuſtre Eléve dans une de ſes Lettres: » Imitez vôtre Pére; Soyez comme lui, doux, humain, acceſſible, affable, compatiſſant & libéral. » Que vôtre Grandeur ne vous empêche jamais de deſcendre avec » Bonté juſques aux plus petits, » pour vous mettre à leur Place; &

» que cette Bonté n'affoibliſſe jamais,
» ni vôtre Autorité ni leur reſpect.
» Etudiez ſans ceſſe les Hommes.
» Apprenez à vous en ſervir, ſans
» vous lier à eux. Allez chercher
» le Mérite juſqu'au bout du Monde.
» D'ordinaire, il demeure modeſte
» & reculé. La Vertu ne perce point
» la Foule. Elle n'a ni Avidité,
» ni Empreſſement. Elle ſe laiſſe
» oublier. Ne vous laiſſez point ob-
» ſéder par des Eſprits flatteurs &
» inſinuans. Faites ſentir que vous
» n'aimez, ni les Louanges ni les
» Baſſeſſes. Ne montrez de la Con-
» fiance, qu'à ceux qui ont le
» Courage de vous contredire avec
» Reſpect, & qui aiment mieux
» vôtre Réputation, que vôtre Fa-
» veur.

» IL eſt Tems, que vous mon-
» triez au Monde une Maturité &
» une Vigueur d'Eſprit, proportion-
» nées au Beſoin préſent. ST. LOUÏS,
» à vôtre Age, étoit déja les Déli-
» ces des Bons & la Terreur des
» Méchans. Laiſſez donc tous les

» Amu-

» Amuſemens de l'Age paſſé. Fai-
» tes voir que vous penſez &
» que vous ſentez ce qu'un Prin-
» ce doit penſer & ſentir. Il faut
» que les Bons vous aiment, que les
» Méchans vous craignent & que
» tous vous eſtiment. Hâtez-vous
» de vous corriger, pour travail-
» ler utilement à corriger les autres.

» La Piété n'a rien de foible, ni
» de triſte, ni de géné. Elle élar-
» git le Cœur. Elle eſt ſimple &
» aimable. Elle ſe fait tout à tous,
» pour les gagner tous. Le Royau-
» me de Dieu ne conſiſte pas dans
» une ſcrupuleuſe Obſervation de
» petites Formalités, il conſiſte pour
» chacun dans les Vertus propres à
» ſon Etat. Un grand Prince ne
» doit pas ſervir Dieu de la même
» Façon qu'un Solitaire, ou qu'un
» ſimple Particulier.

» ST. LOUÏS s'eſt ſanctifié en grand
» Roi. Il étoit intrépide à la Guer-
» re, déciſif dans ſes Conſeils, ſu-
» périeur aux autres par la Nobleſſe
» de ſes Sentimens, ſans Hauteur;

» ſans Préſomption, ſans Dureté.
» Il ſuivoit en tout les véritables In-
» térêts de ſa Nation, dont il étoit
» autant le Pére que le Roi. Il
» voyoit tout de ſes propres Yeux
» dans les Affaires principales. Il
» étoit appliqué, prévoyant, modé-
» ré, droit & ferme dans les Né-
» gociations; enſorte que les Etran-
» gers ne ſe fioient pas moins à lui,
» que ſes propres Sujets. Jamais
» Prince ne fut plus ſage, pour poli-
» cer les Peuples, & pour les rendre
» tout enſemble bons & heureux.
» Il aimoit avec Confiance & Ten-
» dreſſe tous ceux qu'il devoit aimer;
» mais il étoit ferme, pour corri-
» ger ceux qu'il aimoit le plus. Il
» étoit noble & magnifique ſelon les
» Mœurs de ſon tems, mais ſans
» Faſte & ſans Luxe. Sa Dépenſe,
» qui étoit grande, ſe faiſoit avec
» tant d'Ordre, qu'elle ne l'empê-
» choit pas de dégager tout ſon Do-
» maine.

» SOYEZ Héritier de ſes Vertus,
» avant que de l'être de ſa Couronne.

» In-

» Invoquez-le avec Confiance dans
» vos Beſoins. Souvenez-vous que
» ſon Sang coule dans vos Veines,
» & que l'eſprit de Foi qui l'a ſanc-
» tifié, doit être la Vie de vôtre
» Cœur. Il vous regarde du Haut du
» Ciel, où il prie pour vous & où
» il veut que vous régniez un jour
» en Dieu avec lui. Uniſſez donc
» vôtre Cœur au ſien. *Conſerva*,
» *Fili mi, Præcepta Patris tui.* »

AUTANT affectionné au Bonheur du Genre-Humain en général, qu'à celui de ſa propre Nation en particulier, & autant Ennemi de la Violence & de la Perſécution, qu'Ami ſincére de la Juſtice & de l'Equité; voici les ſages & judicieux Conſeils que nôtre illuſtre Prélat donna au Chevalier de St. George, lorſqu'il fut le voir à Cambrai en 1709. ou 10.

» SUR toutes Choſes, ne forcez
» jamais vos Sujets à changer leur
» Religion. Nulle Puiſſance Humai-
» ne ne peut forcer le Retranche-
» ment impénétrable de la Liberté

» du Cœur. La Force ne peut ja-
» mais perſuader les Hommes, elle ne
» fait que des Hipocrites. Quand les
» Rois ſe mêlent de Religion, au lieu
» de la protéger, ils la mettent en
» Servitude. Accordez à tous la To-
» lérance Civile : non, en approu-
» vant tout, comme indifférent ;
» mais en ſouffrant avec Patience
» tout ce que Dieu ſouffre, & en tâ-
» chant de ramener les Hommes par
» une douce Perſuaſion. «

CONSIDEREZ attentivement quels ſont » les avantages que vous
» pouvez tirer de la Forme du Gou-
» vernement de vôtre Païs, & des
» Egards que vous devez avoir pour
» vôtre Sénat. Ce Tribunal ne peut
» rien ſans vous. N'êtes-vous pas
» aſſez puiſſant ? Vous ne pouvez
» rien ſans lui. N'êtes-vous pas
» heureux d'être libre pour faire tout
» le Bien que vous voudriez, & d'a-
» voir les Mains liées quand vous
» voudriez faire du Mal ? Tout Prin-
» ce ſage doit ſouhaiter de n'être que
» l'Exécuteur des Loix, & d'avoir
» un

» un Conſeil ſuprême qui modére
» ſon Autorité. L'Autorité Pater-
» nelle eſt le premier Modéle des
» Gouvernemens. Tout bon Pére
» doit agir de Concert avec ſes En-
» fans, les plus ſages, & les plus
» expérimentés. «

LE *Télémaque*, où l'*Utile* ſe trouve ſi induſtrieuſement & ſi ſagement enchaſſé parmi l'*Agréable*, eſt tout rempli de ſemblables Conſeils, qu'il ſeroit extrémement à ſouhaiter pour le Bonheur du Genre-Humain, que les Souverains de tous les Etats vouluſſent bien écouter & ſuivre, mais qu'il ſeroit tout-à-fait ſuperflu de tranſcrire ici, vû que cet excellent Ouvrage ſe rencontre actuellement par tout & entre les Mains de tout le Monde.

FIN.

LA SAGESSE HUMAINE,

OU LE

PORTRAIT

D'UN

HONNETE-HOMME.

PAR LE MEME

ARCHEVEQUE DE CAMBRAI,

Imprimé en Placard, tant à l'Uſage de ſon Diocéſe, que de ceux relevans de ſa Métropole.

MAXIME I.

RENDEZ *au Créateur ce que l'on doit lui rendre.*
Réfléchiſſez avant que de rien entreprendre.
Point de Société, qu'avec d'Honnêtes Gens.
Et ne vous flattez point de vos heureux Talens.

MAXI-

MAXIME II.

CONFORMEZ-VOUS *toujours aux Sentimens des autres :*
Cédez honnêtement, ſi l'on combat les vôtres.
Donnez Attention à tout ce qu'on vous dit :
Et n'affectez jamais d'avoir beaucoup d'Eſprit.

MAXIME III.

N'ENTRETENEZ *perſonne au-delà de ſa Sphére :*
Et dans tous vos diſcours tâchez d'être ſincére.
Tenez vôtre Parole inviolablement ;
Et ne promettez point inconſidérément.

MAXIME IV.

SOYEZ *officieux, complaiſant, doux, affable.*
Et pour tous les Humains d'un abord favorable.
Sans être familier, ayez un Air aiſé :
Ne décidez de rien, qu'après avoir peſé.

MAXIME V.

AIMEZ *ſans intérêt, pardonnez ſans Foibleſſe.*
Choiſiſſez vos Amis avec Délicateſſe :
Cultivez avec Soin l'Amitié d'un chacun.
A l'égard des Procès, n'en intentez aucun.

MAXI-

MAXIME VI.

NE vous informez point des Affaires des autres :
Sans Affectation, taisez-vous sur les vôtres.
Prêtez de Bonne-Grace, avec Discernement;
S'il faut récompenser, faites-le noblement.

MAXIME VII.

EN quelque heureux Etat que vous puissiez paroître,
Que ce soit sans Excès, & sans vous méconnoître.
Compatissez toujours aux Disgraces d'autrui:
Supportez ses Défauts, vivez bien avec lui.

MAXIME VIII.

SURMONTEZ les Chagrins où l'Esprit s'abandonne.
N'usez de Raillerie envers nulle Personne.
Où la Discorde régne, apportez y la Paix;
Et ne vous vengez point qu'à force de Bienfaits.

MAXIME IX.

REPRENEZ sans Aigreur, louëz sans Flatterie.
Riez paisiblement, entendez Raillerie.
Estimez un chacun dans sa Profession;
Et ne critiquez rien par Ostentation.

MAXI-

MAXIME X.

NE reprochez jamais les plaiſirs que vous faites ;
Mais les mettez au Rang des Affaires ſecretes.
Prévenez les Beſoins d'un Ami malheureux :
Sans Prodigalité montrez-vous généreux.

MAXIME XI.

MODEREZ les Tranſports d'une Bile naiſſante ;
Et ne parlez qu'en Bien de la Perſonne abſente.
Fuïez l'ingratitude, & vivez ſobrement.
Jouez pour le Plaiſir, & perdez noblement.

MAXIME XII.

PENSEZ bien, parlez peu, & n'offenſez Perſonne.
Faites toûjours grand Cas de ce que l'on vous donne.
Ne tiranniſez point le pauvre Débiteur :
Pour lui, comme pour vous, ſoyez de bonne Humeur.

MAXIME XIII. ET DERNIERE.

AU Bonheur du Prochain ne portez point d'Envie ;
Et ne divulguez point ce que l'on vous confie.
Ne vous vantez de rien : gardez vôtre Secret.
Après-quoi mettez-vous au-deſſus du Caquet.

FIN.

AVER-

AVERTISSEMENT DU LIBRAIRE.

JEAN NEAULME travaille actuellement à faire une très-belle & très-magnifique Edition, en plus d'une Langue, de cet Excellent Ouvrage, *in-Folio*, & *in-Quarto*, d'un gros Caractére neuf & dégagé, afin de rendre ce Volume d'une Groſſeur raiſonnable, & d'un Format pareil à ceux des *Avantures de Télemaque*, qui ſont auſſi magnifiquement imprimées dans ces deux formes *in-Folio*, & *in-Quarto*. Cette Edition-là ſera ornée d'une belle Planche de Titre, ſuſceptible de riches Idées, de Portraits, de Lettres griſes, de Vignettes, & de Culs-de-Lampes; en un mot, il ne négligera rien, pour contribuer lui-même en quelque ſorte, s'il eſt poſſible, à ériger à l'Auteur le Temple de l'Immortalité qu'il a ſi juſtement mérité & acquis.

FIN.
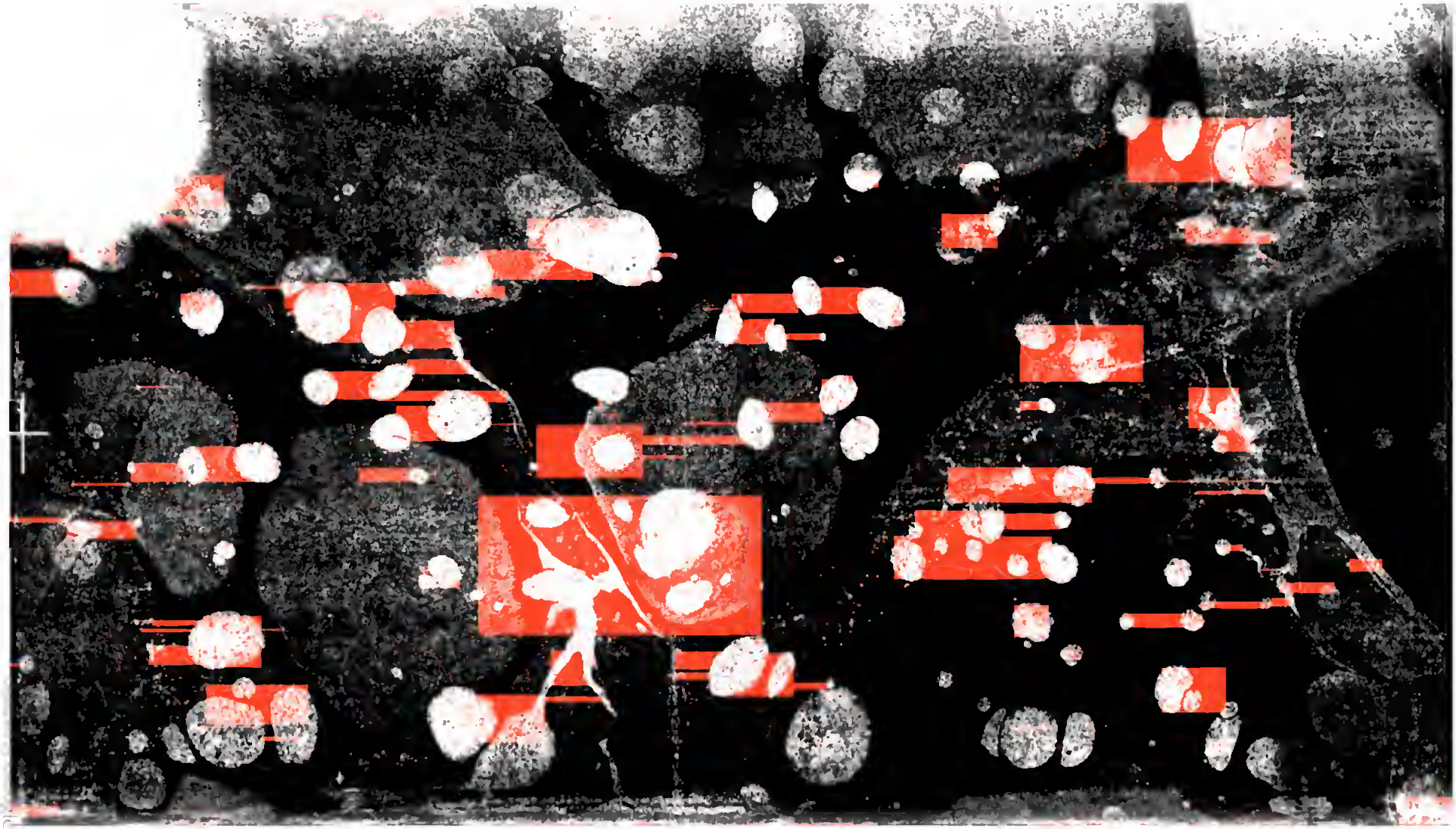
604132